Commune de Fernelmont

Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural

Année 2022

La Commune de
FERNELMONT

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL 2022 (version du 6 février 2023)

Année de l'installation de la CLDR	**Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur**	**Dernière date de la modification de composition de la CLDR**	**Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur**
2014	2014	La CLDR comporte 37 membres. Au 31/12/2022, elles étaient **toutes occupées par des membres actifs**, sauf une place de suppléant, vacante, pour le village de Marchovelette. La CLDR a acté les démissions de Géraldine Bourgois (EPF) et de Ludwig Van Rysselberghe (Hingeon) **le 17 janvier 2022**. Ce même jour, elle a accepté les candidatures de Stéphane Viroux (Economie) et de Jean-Michel Rostenne (Environnement). **Le 28 avril,** la CLDR a acté la démission de Raphaël LEFEVRE (Marchovelette). Lors de la réunion du **28 septembre,** les membres ont accepté la candidature de Mélanie Harzé pour représenter Hingeon. **Le 14 décembre,** les membres ont acté la démission de Georges Lognay et ont accepté la candidature de Selim Ahkim, pour le remplacer en tant que représentant de Noville Les Bois.	Un nouveau ROI a été approuvé par la CLDR le **17 mars 2021** et par le Conseil communal le **25 mars 2021**.
Date des réunions durant l'année écoulée	17 janvier 2022 28 avril 2022 28 septembre 2022	**Nombre de présents et excusés** 21 présents et 5 excusés 18 présents et 9 excusés 16 présents et 15 excusés	

	14 décembre 2022	13 présents et 11 excusés

Réflexion sur l'opération de développement rural en 2022

En 2022, plusieurs projets du PCDR ont bien avancé. La CLDR s'est réunie 4 fois et a réalisé une évaluation de la mise en œuvre du PCDR à mi-parcours (5 ans). Les GT « patrimoine » et « Biodiversité » se sont réunis. La Commune a créé un GT « mobilité » composé de 14 membres dont 4 de la CLDR. En outre, la CLDR a décidé de mener une troisième édition du budget participatif, de solliciter les subsides de la RW et d'assurer la mission de comité de sélection dans ce cadre.
Le rapport d'autoévaluation se trouve en annexe.

Avancées des projets en 2022

Lot 1

- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS : La Commune a obtenu l'accord du gouvernement wallon sur le subside supplémentaire demandé pour la rénovation du bâtiment. Les travaux sont en cours depuis le 19 septembre. Ils sont normalement prévus pendant 250 jours. La Commune a répondu à l'appel à projet « Tiers lieu » de la région Wallonne pour l'équipement et l'animation du lieu mais n'a pas obtenu le subside. La CLDR a recommandé un accès aux jeunes à ces locaux. C'est ce que prévoit le projet (accès à l'annexe). Etant donné que le dossier tiers lieu n'a pas été retenu, la commune va voir comment équiper les locaux. Elle sera attentive à d'autres sources de financement ou appels à projet.

- RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS : Finalement, dans la partie « maison de village » il n'y aura que des travaux d'isolation financés par UREBA. Les subsides «développement rural » n'ont été demandés que pour les 2 logements et le jardin partagé. La Commune a reçu la promesse de subsides du développement rural : 355,337,07 euros (60% du total tous frais compris de 592,228,45 euros). La CLDR a insisté sur la nécessité de bien isoler les deux parties du bâtiment au niveau acoustique.

- CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE, CYCLO-PIETONNE, entre Forville – Noville et Franc Waret : Dans le cadre de ce dossier, la Commune ne souhaite pas avoir recours aux expropriations. Des négociations sont en cours avec les propriétaires concernés afin que la Commune puisse devenir propriétaire des terrains nécessaires. En ce qui concerne le tronçon Forville-Noville, le dossier a bien avancé. Pour l'autre partie, des contacts sont pris avec un géomètre et des solutions pourraient être trouvées rapidement pour les endroits problématiques. En décembre, la Commune a rencontré le SPW mobilité – infrastructures au sujet du passage au-dessus de l'autoroute. Il est envisageable de faire un aménagement sur le pont de l'autoroute et de passer sur leur terrain aux abords de celui-ci.

La CLDR a suggéré :

  - d'en profiter pour refaire certains trottoirs là où cela s'avère nécessaire et d'associer le GT mobilité à la réflexion afin qu'il puisse tenir compte de ce projet dans son travail.
  - de prolonger le tronçon jusqu'à Champion au départ de la piste VITA : Il y a peut-être moyen de passer devant l'ancienne gare de Marchovelette. La Commune est propriétaire d'une bande d'une dizaine de mètres qui pourrait être aménagée.
  - de repartir vers Hingeon : il ne manque pas grand-chose

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT + Mise en œuvre : La Commune a obtenu les subsides « BiodiverCité » pour les 6 projets rentrés en 2021 et les 5 projets rentrés en 2022. Le GT Biodiversité s'est réuni 4 fois. Plusieurs projets ont avancé :
  - Organisation de la distribution de plants en novembre
  - Installation d'abris et nichoirs pour chouette chevêche: Le projet a été amélioré grâce aux conseils du GT Biodiversité. Les services techniques ont fabriqués 6 abris à Chauve-souris et 6 abris à Chouette. L'avis du bagueur a été demandé sur les endroits propices où placer ces nichoirs.
  - Panneaux relatifs aux aménagements favorables à la biodiversité réalisés dans le cadre des MAEC : Les panneaux sont réalisés, avec l'aide de faune et Biotopes.
  - Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets « Résilience Biodiversité – Climat ». Sur base des propositions du GT Biodiversité, Le Contrat de rivière et la FRW ont suggéré au Collège de rentrer un dossier pour plusieurs zones proposées par le GT Biodiversité :
    - ✓ Marais de Hingeon : Hingeon
    - ✓ Vert Bois : Hingeon, Pontillas
    - ✓ Propriété Isaac sur les Ruisseaux de Montigny et Seron : Cortil-Wodon

- ✓ Marais de Cortil-Wodon : Cortil-Wodon Noville-les-Bois
- ✓ Prairie abandonnée rue du Pré des Boeufs : Forville
- ✓ Parcelle communale à Cortil-Wodon

Le Collège a marqué son accord. La première étape consistait à envoyer un courrier aux propriétaires pour attirer leur attention sur le grand intérêt biologique de leurs parcelles et leur proposer une rencontre, afin d'évoquer les subsides disponibles pour améliorer la qualité biologique du site et sa capacité d'accueil de la biodiversité. Le courrier a été envoyé en décembre 2022.
La CLDR a rappelé qu'un relevé cartographié des couloirs écologiques manque pour permettre le remaillage écologique.

- CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE : En novembre, le Conseil Communal a approuvé la convention-faisabilité transmise par le SPW. En décembre, le Gouvernement wallon a approuvé l'octroi de subsides Développement rural pour ce projet.

Lot 2

- CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE : Le GT « patrimoine » travaille à l'élaboration de circuits visant à mettre en lumière quelques principaux éléments du petit patrimoine dans chaque village. Les circuits sont prêts. Reste à recueillir des anecdotes et à rédiger les textes. Le GT s'est réuni 4 fois.

- CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ : Le groupe de travail « mobilité » a abordé les questions suivantes aux cours de 3 réunions:
  - Revoir les régimes de vitesses sur les voiries communales
  - Revoir si nécessaire les limites d'agglomérations des villages
  - Définir des zones apaisées dans les coeurs de villages (zones 20 et 30km/h)

Le groupe de travail est encadré par le bureau d'études en mobilité Traject. Celui-ci a rédigé, il y a quelque année, le Plan communal de mobilité (PCM) de la commune.

Lot 3

- AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS : Le projet remis dans la cadre du budget participatif ne pourra pas se concrétiser car le site est situé en zone forestière. La Commune a néanmoins trouvé une solution pour satisfaire à la fois les habitants et les exigences de la Région Wallonne. Une réunion s'est déroulée le 21 décembre avec le STP, l'INASEP et le DNF pour finaliser le projet et évoquer les modalités de réalisation. Le terrain sera reboisé en partie. La Commune organisera un chantier de plantations participatif. Sur la partie où passent le collecteur de l'INASEP, il est interdit de planter des arbres mais la Commune pourra placer un banc, une table et semer un pré fleuri. Un cheminement sera aménagé sur la parcelle. Sur proposition du STP, une annexe hydraulique a été créée pour prévenir les inondations.

- AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF : En 2022, la décision a été prise de remplacer ce projet par un terrain de paddle. La concrétisation est prévue au budget 2023.

- RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE : Un marché a été lancé pour rénover la toiture des vestiaires. La Commune attend les matériaux.

- AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS : En septembre, la Commune a répondu à l'appel à projet « cœur de village ». Elle a obtenu des subsides pour l'aménagement de cet espace. Le projet rentré est estimé à 370.005,81 Euros. Il prévoit :
  - Installation de bancs et de végétation favorisant la convivialité et la rencontre entre les citoyens dans le respect du cadre existant ;
  - Construction d'une zone de gradins naturels et d'une zone couverte de rencontre pour accueillir de petites activités locales (marché de Noël, barbecue de quartier, spectacles, ...) ;
  - Maintien et création de zones de jeux (foot et plaine de jeux) ;
  - Mise en place de zones de stationnement (autos et vélos) ;
  - Installation d'un éclairage adapté renforçant le sentiment de sécurité ;
  - Mise en place d'un cheminement piéton adapté aux PMR facilitant les déplacements
  - Mise en place de poubelles de tri aux abords des différentes zones ;
  - Mise en place d'un panneau d'information intelligent ;

- Renforcement de la zone d'immersion temporaire aux abords du ruisseau.

La CLDR a demandé s'il était possible de mettre les bancs et les gradins moins proches de la route qui génère du bruit avec le trafic.

- CREATION D'UNE PLATE-FORME « JEUNES », CONSTITUTION D'UN RESEAU D'ADULTES REFERENTS OU D'UNE AUTRE STRUCTURE DE TYPE MAISON DES JEUNES : L'AMO d'Andenne est partenaire de la commune pour organiser des activités avec les jeunes dans la future maison multiservices. Par ailleurs, un appel à projet a été lancé auprès des jeunes, avec un budget de 3000 euros. Un projet a été retenu.

- CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE : La Commune a reçu la promesse de subsides pour l'école de Marchovelette. L'extension comprend de nouvelles classes ainsi qu'un nouveau réfectoire. Celui-ci pourra servir de maison de village. Un accès à l'aire multisports est prévu. Le projet est le résultat de nombreuses réunions de concertation avec les utilisateurs.

- ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES : Des jeunes portent un projet de jeux intervillages.

- POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE : A partir de décembre22 jusqu'à mars 23, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. La CLDR recommande d'évaluer cette expérience de manière plurielle et objective pour pouvoir avancer dans ce projet.

- ELARGISSEMENT DES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX : La CLDR a émis les suggestions suivantes :
  - Etant donné le peu de producteurs locaux à Fernelmont, il conviendrait d'encourager les agriculteurs à « produire local ». Cela pourrait faire l'objet d'un débat en commission agricole ou d'un projet du GAL Meuse@campagnes.
  - Pour aider les producteurs existants, il faudrait faire davantage de publicité sur les lieux de vente et les producteurs, via des focus dans le bulletin communal, des informations régulières sur les réseaux sociaux, une rubrique sur le site web communal, etc…
  - La Commune pourrait inviter les producteurs locaux à tenir un stand au marché du jeudi ou un stand, regroupant tous les produits locaux, pourrait être tenu dans le jardin du presbytère par l'animateur (trice) du futur « tiers lieu » (voir point ci-dessous).
  - La commune pourrait aussi organiser un marché « spécial produits locaux » de temps en temps.

- CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES : A propos des boucles de liaison-intervillages, la CLDR a émis les remarques suivantes :
  - 2 poteaux sont tombés : l'un près de Montigny, l'autre près de la ferme de Frocourt.
  - Pour la promenade des tumuli, il serait intéressant d'indiquer le sens de la balade.
  - Il serait intéressant de placer un panneau près des tumuli avec les tracés de l'ensemble des promenades, de couleur différente, et une indication des distances.
  - Il semble que le panneau placé sur la place de Noville soit périmé et illisible. A vérifier.

- CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS : La Commune a obtenu des subsides DR pour le bâtiment rue Mahy ; Depuis 5 ans, de nouveaux besoins existent en matière de logement pour les réfugiés. La Région Wallonne a approuvé l'octroi d'une aide de 12,455 millions d'euros au profit des communes, des CPAS et de la société wallonne du logement (SWL) en vue de soutenir le relogement des ressortissants ukrainiens. L'accord vise l'acquisition, par les communes, de logements modulaires d'une, deux et trois chambres. Les logements visés seront déplaçables, transportables, équipés, finis et munis d'un mobilier de base. Ils seront opérationnels et prêts à être occupés. Fernelmont s'est portée candidate pour l'acquisition de 2 ou 3 modules. Ils seraient placés à Pontillas et devraient arriver en 2023.

Lot 0

- Agrandissement des écoles qui le nécessitent : La Commune a reçu la promesse de subsides pour l'école de Marchovelette. L'extension comprend de nouvelles classes ainsi qu'un nouveau réfectoire.
- Réalisation d'un répertoire pour donner de l'information aux aînés sur les services existants (en caractères lisibles) : Projet en cours dans le cadre du budget participatif. Au stade des corrections.
- Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols : En mars 2022, le service travaux de la Commune de Fernelmont a pris l'initiative de procéder à la création d'une banquette inondable en rive droite de la Soile en aval du pont de la place d'Hemptinne, afin d'augmenter la capacité du lit mineur et abaisser la lame d'eau sur la place. Des travaux de protection de la Rue Dans les Prés ont été entamés par le SPW en novembre 2022. Des nouvelles fascines ont ainsi été installées par les ouvriers communaux à Pontillas (Rue de Narmont) et à proximité de la Ferme du VertBois. En décembre 2022, des annexes hydrauliques ont été créées, sous la supervision du STP, par le service travaux au Warichet (Pontillas).
- Sécurisation des abords de l'espace de rencontre et de jeux de Tillier : La RW a prévu un budget d'un million d'euros pour un projet de piste cyclable à Franc Waret. Vu le caractère peu réaliste d'un tel projet, pour ne pas perdre ce budget, la Commune de Fernelmont a

demandé s'il ne pourrait pas plutôt servir pour la régionale à Tillier. Rien n'est encore décidé à ce sujet. La CLDR a signalé qu'une haie gêne la circulation le long de cette chaussée et a demandé à la Commune de prévenir le propriétaire. Le représentant du village signale qu'un géomètre est venu prendre des mesures il y a quelques mois pour la création d'une piste cyclable.

- Placement d'abribus et, en attendant, d'une dalle de béton aux arrêts de bus pour avoir les pieds au sec : La CLDR a suggéré de faire un relevé des abribus non utilisés et des arrêts où il n'y a aucun aménagement. La Commune est en attente d'un comptage des montées et descentes de bus à chaque arrêt. Des aménagements seront effectués prioritairement aux endroits où il y a un nombre significatif de gens qui montent et descendent et uniquement sur voiries communales étant donné que sur les voiries régionales cela ne dépend pas de la commune. La CLDR signale que certains abribus existent encore alors qu'il n'y a plus d'arrêt. En outre, il semblerait que certains abribus soient utilisés comme stand publicitaire par des entreprises qui y font des présentations et dégustations de produits. La CLDR demande à l'échevine de se renseigner à ce sujet.

La CLDR s'est réunie à 4 reprises :

- **Réunion du 17 janvier 2022**

Au cours de cette réunion, les participants ont approuvé le rapport annuel 2021 (bilan 2021 et proposition de programme 2022).

- **Réunion du 28 avril 2022**

La CLDR a approuvé le lancement d'un budget participatif, avec demande de subsides régionaux de 10.000 euros, les trois documents réglementaires et le rôle de comité de sélection. Ensuite elle a assuré le suivi des projets et GT, pour terminer la réunion par la première étape de son évaluation du PCDR après 5 ans de mise en oeuvre : Le fonctionnement de la CLDR

- **Réunion du 28 septembre 2022**

Pour commencer, les participants ont assuré le suivi des projets des éditions des budget participatif de 2020 et 2021. Ensuite, ils ont discuté des projets « BiodiverCité » de 2021 et 2022. Ils ont reçu des informations sur le projet d'aménagement du Baty de Pontillas, rentré dans le cadre de l'appel « cœur de village », ainsi que sur le GT mobilité. Pour finir, ils ont effectué la deuxième étape de l'évaluation du PCDR : La réalisation des projets.

- **Réunion du 14 décembre 2022**

Après avoir abordé le suivi des projets et GT, la CLDR a abordé la troisième et dernière étape de l'évaluation du PCDR : L'atteinte des objectifs

Propositions de programme pour 2023

Lors de sa réunion du 1er février 2023, la CLDR s'est accordée sur la proposition suivante :

Réunions de CLDR

La CLDR se réunira au moins 4 fois. : 01/02, 24/04, 26/09, 12/12 sachant que ces dates pourraient être modifiées si nécessaire. Il y aura peut-être une réunion supplémentaire pour le budget participatif.

Elle a fait 3 demandes :

- Avoir une information sur l'avancement du projet « Soile et affluents ». Suite aux contacts pris avec la DAFOR, il s'avère que cette information pourrait figurer à l'ordre du jour de la réunion de CLDR de septembre.
- Organiser une formation à la lecture du paysage pour la CLDR et la CCATM, si cela l'intéresse, avec la FRW ou le GAL.
- Avoir une information sur le programme d'actions du contrat de rivière Meuse aval : ce qui a été réalisé et ce qui est prévu à Fernelmont

C. Cassart prévoit d'informer la CLDR, au cours d'une prochaine réunion, sur le plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) et sur le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (POLLEC).

La CLDR assurera le suivi du Budget participatif.

<u>Projets à poursuivre ou entreprendre en 2023</u>

Lot 1

- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS : Finalisation des travaux et inauguration. La CLDR demande à a Commune d'âtre attentive aux appels à projets susceptibles de financer l'équipement du lieu, le dossier tiers lieu ayant été refusé.
- RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS : la CLDR sera consultée au stade avant-projet.
- ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL : La CLDR estime nécessaire d'avoir un document permettant à la commune de décider sur le long terme comment elle souhaite aménager son territoire, précisant les affectations au plan de secteur, les densités et proposant des zones déconseillées à l'urbanisation, des polarités à développer, etc… Elle a repris ce projet dans ses priorités lors l'évaluation du PCDR. Projet qui devrait être porté par la CCATM.
- MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS POUR AMELIORER LE MAILLAGE ECOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITE – réunions du **GT Biodiversité -** Mise en oeuvre des projets rentrés dans l'appel à projet BiodiverCité ; Réponse au nouvel appel à projet BiodiverCité 2023 ; Poursuite de la rédaction d'un plan pluriannuel d'actions en faveur de la biodiversité. Suivi de l'appel à projet « Résilience Biodiversité – Climat » : Début d'année, un courrier a été envoyé aux propriétaires de sites potentiellement aménageables. Cinq propriétaires ont marqué leur intérêt pour une rencontre avec le Contrat de rivière, la Commune et le DNF. La CLDR demande que la commune insiste auprès des promoteurs de projets éoliens pour que les aménagements dans le cadre des mesures compensatoires soient réalisés sur le territoire de la Commune.
- MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ : Mise en place d'un **Conseil consultatif de la santé** dans lequel la CLDR sera représentée par 3 personnes. Ce groupe sera chargé de mener des réflexions et de faire des propositions d'actions et de conseils de prévention, d'actions en faveur des personnes handicapées, etc…
- CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE, en ce compris un espace « Halle » : Réalisation d'un marché pour la sélection d'un auteur de projet ; Organisation d'une **réunion avec les futurs utilisateurs**, en présence de l'auteur de projet, pour recueillir leurs attentes et guider l'élaboration de l'avant-projet ; la CLDR sera consultée au stade avant-projet. Etant donné que les 10% du cout estimé du projet n'ont pas été prévu au budget communal, le Collège ne pensant plus avoir l'accord de la RW sur ce projet, l'appel d'offre de services ne pourra être lancé qu'après modification budgétaire et accord de la tutelle. La CLDR demande **qu'une consultation des enfants** (via les

écoles) **et des jeunes** (via les clubs de jeunes, mouvements de jeunesse, …) soit également organisée, en plus de la réunion citoyenne. Il faudrait également **consulter les producteurs**.

Lot 2

- CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE – Réunions du **GT Patrimoine.** Finalisation, édition, impression et distribution du document brochure « circuits villageois du petit patrimoine »
- AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE : organisation d'une **réunion citoyenne** dans le village pour connaître les attentes des habitants
- AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON : organisation d'une **réunion citoyenne** dans le village pour connaître les attentes des habitants
- CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ / AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE / CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES : la CLDR est représentée dan le **GT mobilité.** La CLDR et la CCATM souhaitent avoir une information, donnée par le service mobilité, sur les résultats du travail du GT mobilité. Cette information pourrait être présentée soit lors d'une réunion de CLDR à laquelle les membres de la CCATM seraient invités, soit à une réunion de CCATM ouverte aux membres de la CLDR pour ce point.

Lot 3

- AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS : travaux et plantations. Les annexes hydrauliques ont été réalisées début 2023. Un chantier participatif de plantations est prévu en mars. Dans un premier temps, des ilots de végétation seront créés et ils seront complétés par la suite avec des plants fournis par le DNF (département Nature et forets de la région Wallonne). Un cheminement, suivant le collecteur de l'INASEP, sera créé en zone tondue, entourées de prés fleuris. Du mobilier réalisé par les services communaux sera placé (comme au jardin de Montigny). La création d'une zone d'immersion temporaire dans des terres agricoles situées à proximité du Warichet est à l'étude, en partenariat avec la DAFOR (Direction de l'Aménagement foncier rural). Le représentant du village demande à la Commune de tenir les habitants au courant des projets relatifs aux inondations.
- AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS : la CLDR sera informée de l'avancement du projet
- CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE : la CLDR sera informée de l'avancement du projet d'école.

- POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE : une évaluation de la période de décembre 22 à mars 23 sera effectuée et la CLDR en sera informée.
- MISE EN PLACE D'UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES : La CLDR demande à la Commune d'interroger le CEFER et le BEP afin de vérifier si ce projet est toujours utile.
- EXAMEN DE L'OPPORTUNITE DE CREATION DE STRUCTURES DE TYPE ATELIERS RURAUX : La CLDR suggère d'entamer une réflexion à ce sujet en 2023
- ELARGISSEMENT DES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX : A lier avec le projet de maison rurale polyvalente. Il faudrait également étendre ce projet aux artisans locaux (biscuits, bougies,…). La CLDR suggère d' interroger les producteurs locaux sur les propositions suivantes :
    - ✓ Etant donné le peu de producteurs locaux à Fernelmont, il conviendrait d'encourager les agriculteurs à « produire local ». Cela pourrait faire l'objet d'un débat en commission agricole ou d'un projet du GAL Meuse@campagnes.
    - ✓ Pour aider les producteurs existants, il faudrait faire davantage de publicité sur les lieux de vente et les producteurs, via des focus dans le bulletin communal, des informations régulières sur les réseaux sociaux, une rubrique sur le site web communal, etc…
    - ✓ La Commune pourrait inviter les producteurs locaux à tenir un stand au marché du jeudi ou un stand, regroupant tous les produits locaux, pourrait être tenu dans le jardin du presbytère par l'animateur (trice) du futur « tiers lieu » (voir point ci-dessous).
    - ✓ La commune pourrait aussi organiser un marché « spécial produits locaux » de temps en temps.
- CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS : suivi du projet de la rue Mahy et des logements pour réfugiés

Lot 0

- Agrandissement des écoles qui le nécessitent : suivi du projet de Marchovelette (début de travaux possible en mars)
- Réalisation d'un répertoire pour donner de l'information aux aînés sur les services existants *(en caractères lisibles)* : suivi du projet du budget participatif. La CLDR souhaite recevoir un exemplaire numérique, dès que le répertoire sera terminé.
- Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols : suivi
- Mise en oeuvre des actions du PAEDC (plan d'actions énergie durable et climat) : suivi
- Sécurisation des abords de l'espace de rencontre et de jeux de Tillier : suivi. La haie a été coupée mais elle déborde sur le domaine public. La CLDR demande à la Présidente de voir ce qu'il y a moyen de faire avec l'agent constatateur.

Nouvelles demandes de subsides « développement rural » au cours des 3 prochaines années

2023 (septembre) : CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON CYCLO-PEDESTRE entre les villages de Franc-Waret, Noville-les-Bois et Forville :
2024 : AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE (vérifier dans un premier temps si le projet peut être considéré comme clôturé ou si les habitants souhaitent des aménagements)
2024 ou 2025 : AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON (vérifier dans un premier temps si le projet peut être considéré comme clôturé ou si les habitants souhaitent des aménagements)
Des réunions citoyennes seront organisées à Hemptinne et Hingeon, afin de vérifier si les habitants souhaitent des aménagements et lesquels. Les membres de la CLDR habitant ces deux villages seront associés à l'invitation qu'ils co-signeront. Un doodle leur sera envoyé pour fixer les dates de ces rencontres, qui devraient se dérouler idéalement en mars.

FRW, 02/01/2023

Annexe : Rapport d'auto-évaluation du PCDR de Fernelmont par la CLDR, après 5 ans de mise en œuvre (2017-2022)

Introduction

Le PCDR de Fernelmont a été approuvé par le Gouvernement wallon le 20 juillet 2017. Il comporte 41 fiches-projets en lots 1, 2 et 3 ainsi que de nombreux projets en lot 0.

Etant arrivée à mi-parcours de la mise en oeuvre du PCDR, la CLDR a consacré 3 réunions, en avril, septembre et décembre 2022, à une auto-évaluation en 3 étapes :

- Le 28 avril, la CLDR a évalué son fonctionnement.
- Le 28 septembre, les participants ont évalué l'état d'avancement des projets.
- Le 14 décembre, la commission a évalué l'atteinte des objectifs.

Partie 1 : Evaluation du fonctionnement de la CLDR

23 membres ont répondu à un sondage avant la réunion. En orange, on retrouve les items qui ont suscité le moins d'accord de la part des répondants et demandaient une réflexion sur les pistes d'améliorations.

	Pas du tout d'accord	Un peu d'accord	Tout à fait d'accord
Les propositions de la CLDR sont entendues. Ses choix sont suivis. Dans le cas contraire, les choix divergents sont justifiés.		9	14
La CLDR est représentative de l'ensemble de la population (villages, tranches d'âge, etc.)	1	9	13
Les membres de la CLDR dégagent du temps pour jouer un rôle actif de relais entre le pouvoir communal et les habitants qu'ils représentent	1	13	9
Les membres de la CLDR disposent des moyens nécessaires à leur mission de relais à la population.	3	13	7
Des groupes de travail spécifiques et ouverts à l'ensemble de la population sont mis en place pour accompagner les thématiques ou projets qui le nécessitent	1	3	19
Les membres de la CLDR disposent d'une information claire et vulgarisée pour comprendre les enjeux de la commune, comprendre les politiques menées, analyser une situation, comprendre des blocages ou des rapports de force…		6	17
Pour toutes les décisions ou propositions de la CLDR, l'intérêt collectif prend toujours le pas sur l'intérêt individuel, après débat.		4	19
La CLDR formule des avis ou des propositions d'initiative.		9	14
La CLDR est consultée par la Commune pour l'élaboration d'autres outils stratégiques communaux (PCM, plan propreté, etc...)		10	13
Les membres de la CLDR prennent plaisir à participer aux réunions. Celles-ci sont conviviales		6	17
Les membres sont présents aux réunions de la CLDR.		12	11
Les membres de la CLDR se sentent utiles pour le développement rural de la commune		10	13
La CLDR en général et ses membres en particulier communiquent suffisamment vers le grand public	3	15	5
Le site Internet est un outil utile pour l'information des membres de la CLDR (page intranet, etc.).	1	6	16
Les membres de la CLDR connaissent leur rôle et les missions de la commission.		7	16
La CLDR est un lieu de débat démocratique		4	19

En réunion, répartis en quatre sous-groupes, les membres ont émis des idées afin d'améliorer les 4 items à améliorer :

Afin que les membres puissent disposer des moyens nécessaires à leur mission de relais à la population, la CLDR suggère:

- Mettre à disposition une salle villageoise et financer les toutes-boites si un membre représentant un village veut consulter tous les habitants sur un point
- Organiser des pré-réunions avant les CLDR pour recueillir l'avis des habitants
- Faire connaître les membres via le bulletin communal ou autre
- Communiquer par e-mails vers les citoyens intéressés
- Prévoir une page internet sur le site web communal plus vivante, plus facilement accessible
- Disposer d'un tableau de bord des projets, accessible à la population
- Réaliser un folder par village distribué en toutes-boîtes

Afin que les membres dégagent du temps pour jouer un rôle actif de relais entre le pouvoir communal et les habitants, la CLDR suggère :

- Faciliter la communication entre la CLDR et la population via le bulletin communal, le site internet :
  - ✓ Y présenter les membres,
  - ✓ Demander aux membres de rédiger des articles ou autres,
  - ✓ Faire des focus sur un membre (petite interview)
  - ✓ Palce un QR Code qui envoie vers la page du site
  - ✓ Faire connaître ce qui a été fait, ce qui est en cours, ce qui arrive
- Réaliser un folder par vaille présentant :
  - ✓ Les représentants du village, avec une petite présentation
  - ✓ Les projets du village
  - ✓ L'historique
  - ✓ Les objectifs

Afin que la CLDR en général et ses membres en particulier communiquent suffisamment vers le grand public, la CLDR suggère :

- Dans chaque bulletin communal, dédier une page ou un encart qui informe du suivi des projets (ce qui a été fait, est à faire, est en cours)
- Sur la page facebook, des infos régulières sur le suivi des projets
- Organiser une réunion pour les citoyens
- Les PV des réunions devraient d'ABORD être approuvés par la commission avant de figurer sur le site internet communal. Cela évite des incompréhensions/réactions négatives.
- Améliorer la visibilité des comptes-rendus sur le site. Comme la CLDR est une courroie de transmission entre le public et l'administration communale, il y aurait avantage à mettre un onglet visible sur la page d'accueil avec un lien direct vers les PV. Cela évite une gymnastique dans les dédales d'une arborescence informatique peut-être difficile à maîtriser par tous les citoyens.
- Utiliser les panneaux d'affichage publics, avec les décisions principales bien mises en évidence
- Indiquer les noms des représentants de chaque village dans le bulletin communal pour que les citoyens puissent interpeller les membres

Afin que les membres soient présents aux réunions, la CLDR suggère :

- Un calendrier annuel avec les 4 dates de réunions de l'année
- Plus d'informations sur l'évolution des projets à l'ordre du jour
- Rien (tous les membres sont volontaires ; on ne peut pas les obliger)

Enfin, **afin que la CLDR soit davantage représentative,** il faudrait que toutes les commissions et conseils y soient représentés (CCATM, CCCA, conseil des enfants – via la coordinatrice). Il faudrait aussi davantage de jeunes.

Partie 2 : Etat d'avancement des projets

Pour préparer ce point les membres ont reçu un tableau présentant l'état d'avancement des projets avant la réunion. Au cours de celle-ci, ils ont émis des commentaires et recommandations concernant certains projets réalisés, en cours ou en attente.

Projets réalisés :

La CLDR constate que **13 projets sur 41 sont réalisés après 5 ans ; de même que de nombreux projets du lot 0.**
Elle émet des commentaires pour 2 projets :

2.1. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE :
+ l'aire est fort utilisée, surtout par l'école (notamment cours de gym) et pendant les vacances par des utilisateurs de tout âge.
- L'éclairage est allumé toute la nuit ? (à vérifier)

3. 9. CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON (salle disponible dans l'école)
- La salle est plus petite que celle qui existait auparavant. Elle est difficile à nettoyer et peu demandée. Le projet n'a pas été concerté avec le village.

Projets en cours : recommandations pour la poursuite du projet

1.1. CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS

Travaux en cours depuis le 19 septembre. Normalement les travaux sont prévus pendant 250 jours mais cela pourrait aller plus vite. L'aménagement des abords est prévu dans le projet. La Commune va demander des subsides pour l'équipement et le mobilier (projet Tiers Lieux de la Ministre Tellier). **La CLDR recommande un accès aux jeunes à ces locaux**. C'est ce que prévoit le projet (accès à l'annexe).

1. 2. RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS

Finalement, dans la partie « maison de village » il n'y aura que des travaux d'isolation. Les subsides « développement rural » n'ont été demandés que pour les 2 logements et le jardin partagé. La Commune a reçu l'accord de la Ministère pour la subvention. La Commune doit prochainement lancer l'appel d'offres pour un auteur de projet. **La CLDR insiste à nouveau sur la nécessité de bien isoler les deux parties du bâtiment au niveau acoustique**.

1. 3. CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ

La longueur du tracé a changé : Forville – Noville- Franc Waret (idéalement jusqu'au parcours VITA). Ce sera une liaison cyclo piétonne et pas uniquement piétonne. Idéalement, une grande partie serait en site propre. Des réunions doivent encore avoir lieu ; concernant le passage sur le pont d'autoroute notamment. **La CLDR suggère d'en profiter pour refaire certains trottoirs là où cela s'avère nécessaire et d'associer le GT mobilité à la réflexion afin qu'il puisse tenir compte de ce projet dans son travail.**

1. 6. RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT

La CLDR demande de réunir le GT plus tôt que les années précédents pour ne pas travailler dans la précipitation.

1. 8. MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ

Un GT sera prochainement constitué avec des représentants du conseil communal, des secteurs médicaux et para médicaux et **2 membres de la CLDR, non politiques. Les membres intéressés sont invités à signaler leur candidature auprès de la FRW.**

Ce groupe aura pour mission de proposer des actions de prévention en matière de santé (conférences, ciné-débat, etc…)

3. 18. CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES

Concernant les voiries réservées, si la Commune décide de prolonger les expériences**, la CLDR suggère d'«aller au bout du projet», càd de se donner les moyens pour sécuriser au maximum les usagers lents (trou dans les routes, passage des voitures,…)**

Projets en attente

2. 3. AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE

Les membres de la CLDR suggèrent d'organiser une réunion dans le village afin de vérifier les attentes des habitants, vu ce qui a déjà été fait.

2. 6. AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON

Les membres de la CLDR suggèrent d'organiser une réunion dans le village afin de vérifier les attentes des habitants

3. 4. AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF

Un membre s'étonne que l'on puisse aménager un tel projet alors qu'on refuse le permis d'urbanisme pour un four à pain. Cela s'explique par la différence d'affectation au plan de secteur, qui ne permet pas les mêmes choses : zone d'aménagement communautaire pour les terrains et zone agricole pour le four.

3. 11. ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES

De jeunes ont introduit un projet de ce type. Pour mener ce genre de projet il faut impérativement des porteurs très motivés.

Lot 0 : Sécurisation des abords de l'espace de rencontre et de jeux de Tillier

La CLDR demande une nouvelle fois à la Commune de faire couper la haie qui empiète sur le domaine public et présente un réel danger.

Lot 0 : Placement d'abribus et, en attendant, d'une dalle de béton aux arrêts de bus pour avoir les pieds au sec.

La CLDR suggère de faire un relevé des abribus non utilisés et des arrêtes où il n'y a aucun aménagement. Cette mission pourrait être confiée au GT mobilité ou à un nouveau GT créé par la CLDR

Partie 3 : Atteinte des objectifs

Ce travail a été difficile à réaliser de manière pertinente car les indicateurs définis en 2017 par l'auteur de PCDR étaient trop généraux et ne comportaient ni valeur de référence utile à la comparaison ni valeur cible à atteindre. La CLDR a donc réalisé l'évaluation de l'atteinte des objectifs sur base de l'avancement des projets.

En réunion, les membres ont eu une présentation des projets réalisés, en cours et en attente, pour chaque défi et objectif du PCDR.

Défi	Objectifs	Nbre de projets dans le PCDR	Projets **réalisés**	Projets **en cours**	Projets **en attente**	Projets **abandonnés**

Développement économique : D'ici 2027, Fernelmont sera une commune attractive, dynamique et proactive qui aura renforcé son économie locale	1). Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi	7	3	4	0	0
	2). Susciter et développer les collaborations entre acteurs locaux	4	3	1	0	0
	3). Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural	7	3	0	4	0
	4). Mettre en valeur le potentiel touristique existant	7	3	4	0	0
	5). Poursuivre la communication et la valorisation de l'image agricole auprès de la population	2	1	1	0	0

Défi	Objectifs	Nbre de projets dans le PCDR	Projets **réalisés**	Projets **en cours**	Projets **en attente**	Projets **abandonnés**
Développement de la vie villageoise : D'ici 2027, à Fernelmont, les dynamiques villageoises seront encouragées et la communication sera améliorée.	1). Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise	20	6	8	6	0
	2). Soutenir les associations et améliorer leur visibilité	10	4	3	3	0
	3). Valoriser les capacités et ressources des aînés et diversifier l'offre des activités pour les aînés	6	2	3	1	0
	4). Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados	11	3	4	4	0

Défi	Objectifs	Nbre de projets dans le PCDR	Projets **réalisés**	Projets **en cours**	Projets **en attente**	Projets **abandonnés**
Services à la population : D'ici 2027, à Fernelmont, les services à la population seront développés afin de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens	1). Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées, …)	3	1	2	0	0
	2). Développer, professionnaliser et coordonner l'offre de services pour l'enfance et la petite enfance	1	0	1	0	0
	3). Développer les solutions alternatives de transport collectif	3	2	1	0	0
	4). Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication	4	0	3	1	0

Défi	Objectifs	Nbre de projets dans le PCDR	Projets **réalisés**	Projets **en cours**	Projets **en attente**	Projets **abandonnés**
Territoire durable : D'ici 2027, à Fernelmont, le cadre de vie rural sera amélioré dans le respect du développement durable.	1). Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci	7	2	4	1	0
	2). Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité	5	1	4	0	0
	3). Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce	7	1	5	1	0
	4). Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres	15	5	5	5	0
	5). Développer l'énergie durable (Soutenir le développement d'énergies alternatives et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie)	3	0	2	1	0

Développement économique : D'ici 2027, Fernelmont sera une commune attractive, dynamique et proactive qui aura renforcé son économie locale

Objectifs	Projets réalisés ou en cours	Projets en attente
1). Développer l'accès à la formation et le soutien à la recherche d'emploi	• **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** • **CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL** • **DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT OFFERT PAR LE CPAS** • **AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE** • **REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES** • **DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS** • **ETUDE DES BESOINS, EVALUATION ET DEVELOPPEMENT EVENTUEL DE MILIEUX D'ACCUEIL SUBVENTIONNES**	**/**
2). Susciter et développer les collaborations entre acteurs locaux	• **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** • **CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL** • **ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES** • **ELARGISSEMENT DES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX**	**/**
3). Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités économiques, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques	• **CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL** • **ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES**	• **ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL** • **CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE ET D'UNE HALLE**

respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural	• **ELARGISSEMENT DES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX**	• **MISE EN PLACE D'UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES** • **EXAMEN DE L'OPPORTUNITE DE CREATION DE STRUCTURES DE TYPE ATELIERS RURAUX**
4). Mettre en valeur le potentiel touristique existant	• **CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ** • **CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL** • **CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE** • **REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES** • **DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS** • **RENOVATION ET VALORISATION DES TUMULI DE SERON, ET INTEGRATION DANS LE RESEAU DES TUMULI** • **POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE**	**/**
5). Poursuivre la communication et la valorisation de l'image agricole auprès de la population	• **CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL** • **DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS**	**/**

Liste complémentaire des projets réalisés ou en cours du lot 0 (projets qui ne dépendent pas de la Commune et/ou déjà entamés lors de l'approbation du PCDR en 2017 et/ou « petits projets » entrant dans la gestion quotidienne communale)

- Installation d'une commission agricole ; Désignation d'une personne de référence pour les agriculteurs à l'administration communale
- Poursuite des travaux relatifs à l'aménagement des chemins agricoles ; Aménagement foncier rural (Soile et affluents)
- Organisation d'une fête/salon des associations, artistes et artisans d'art
- Réalisation par les commerçants d'un guide détaillé sur le commerce local y compris le commerce ambulant
- Solution(s) au problème de fibre optique dans la zone d'activités économiques
- Soutien au développement du CEFER et de ses activités
- Information aux habitants sur les entreprises de la zone d'activité économique (information complète sur le site Internet et encart signalétique dans le BC)
- Ouverture d'un marché le jeudi à Noville-Les -Bois
- Information/promotion des chambres d'hôtes et gîtes

Développement de la vie villageoise : D'ici 2027, à Fernelmont, les dynamiques villageoises seront encouragées et la communication sera améliorée.

Objectifs	Projets réalisés ou en cours	Projets en attente
1). Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise	• CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS • RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS • CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ • AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE • REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES • DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS • DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AINES ET INTERGENERATIONNELLES • RENOVATION DE LA POSTE ET LES ABORDS A FORVILLE • AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS • AMELIORATION DE L'ACCES A LA LECTURE PUBLIQUE • AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS • CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON • CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE • ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES	• CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE ET D'UNE HALLE • AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE • AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON • AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF • RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE • ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES
2). Soutenir les associations et améliorer leur visibilité	• RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS • REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES	• CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE ET D'UNE HALLE • PLACEMENT ET UTILISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION CITOYENS • ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES

	• **DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS** • **AMENAGEMENT DU BATY DE BIERWART** • **RENOVATION DE LA POSTE ET LES ABORDS A FORVILLE** • **CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON** • **CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE**	
3). Valoriser les capacités et ressources des aînés et diversifier l'offre des activités pour les aînés	• **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** • **MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ** • **DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AINES ET INTERGENERATIONNELLES** • **AMELIORATION DE L'ACCES A LA LECTURE PUBLIQUE** • **ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES**	• **PLACEMENT ET UTILISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION CITOYENS**
4). Améliorer l'accompagnement des jeunes ; soutenir et développer des activités organisées par et/ou pour les ados	• **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** • **REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES** • **AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE** • **AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS** • **CREATION D'UNE PLATE-FORME « JEUNES », CONSTITUTION D'UN RESEAU D'ADULTES REFERENTS OU D'UNE AUTRE STRUCTURE DE TYPE** • **CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON** • **CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE**	• **AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON** • **AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE** • **RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE** • **ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES**

Liste complémentaire des projets réalisés ou en cours du lot 0 (projets qui ne dépendent pas de la Commune et/ou déjà entamés lors de l'approbation du PCDR en 2017 et/ou « petits projets » entrant dans la gestion quotidienne communale)

- Explications aux habitants (communication écrite) et organisation d'une conférence avec la police sur les techniques de prévention
- Création d'une page facebook officielle
- Création d'une plate-forme numérique des associations
- Actions d'information du citoyen sur l'agriculture, les producteurs et produits locaux, dont organisation de rencontres thématiques entre agriculteurs et non-agriculteurs

- Engagement d'un coordinateur de projets sociaux, économiques et culturels
- Mesures pour encourager des bénévoles et des "repreneurs" dans les associations : rédaction d'articles dans le bulletin communal pour présenter les associations, leurs activités et leur objet social
- Elargissement des portes ouvertes du hall de sport à l'ensemble des associations sportives locales (pas uniquement celles qui occupent le hall)
- Projet avec les écoles pour instaurer dans leur programme certains «devoirs de mémoire » : rencontre des aînés pour en apprendre davantage sur la guerre, un type d'artisanat, une profession particulière disparue, des moments forts de l'histoire du village, des contes et légendes d'autrefois, des conseils pratiques de jardinage, de cuisine, etc…
- Octroi de subsides communaux et d'aide logistique pour les nouveaux projets émanant de groupes de jeunes
- Séances d'info « jeunesse » (partir à l'étranger, jobs d'étudiant,..)
- Réalisation d'une consultation des jeunes
- Participation à l'opération « été solidaire »
- Mise en place du conseil communal des enfants
- Participation au carrefour des générations
- Entretien du parcours VITA et du barbecue
- Réaménagement des terrains de pétanque derrière l'église de Bierwart
- Augmentation du nombre de terrains de pétanque à Marchovelette, aménagement d'une terrasse et placement de bancs autour des terrains
- Installation d'un congélateur dans la cuisine et solution au problème d'humidité dans la maison de village de Pontillas
- Réparation de la toiture de la salle communale de Noville-Les-Bois
- Placement de bancs dans les villages

Services à la population : D'ici 2027, à Fernelmont, les services à la population seront développés afin de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens

Objectifs	Projets réalisés ou en cours	Projets en attente
1). Diversifier l'offre de logements en accord avec la typologie de la population (jeunes, aînés, familles monoparentales, personnes précarisées, …)	• **RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS** • **REALISATION D'UN CADASTRE DE TERRAINS ET DE BATIMENTS PUBLICS EN VUE DE LA CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS** • **CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS**	**/**

2). Développer, professionnaliser et coordonner l'offre de services pour l'enfance et la petite enfance	• **ETUDE DES BESOINS, EVALUATION ET DEVELOPPEMENT EVENTUEL DE MILIEUX D'ACCUEIL SUBVENTIONNES**	**/**
3). Développer les solutions alternatives de transport collectif	• **DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT OFFERT PAR LE CPAS** • **CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ** • **RECHERCHE ET MISE EN OEUVRE DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE DEPLACEMENTS VERS CERTAINS LIEUX PUBLICS**	**/**
4). Innover, diversifier et professionnaliser les outils de communication	• **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** • **MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ** • **AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE**	• **PLACEMENT ET UTILISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION CITOYENS**

Liste complémentaire des projets réalisés ou en cours du lot 0 (projets qui ne dépendent pas de la Commune et/ou déjà entamés lors de l'approbation du PCDR en 2017 et/ou « petits projets » entrant dans la gestion quotidienne communale)

- Agrandissement des écoles qui le nécessitent ; Embellissement des cours de récréation dans les écoles
- Augmentation de la publicité sur l'ensemble des services existant à Fernelmont en matière de petite enfance
- Étude ATL (accueil extra-scolaire)
- Réalisation d'un répertoire pour donner de l'information aux aînés sur les services existants (en caractères lisibles)
- Projet « papy-mamy surfeurs », à l'initiative du Conseil communal consultatif des aînés
- Organisation par le CCCA d'activités fédératrices ouvertes à tous: conférences, débats, projections de films ; Collaborations avec l'antenne UTAN d'Éghezée ; Elargissement des sujets abordés par le CCCA : mise en place d'un dialogue entre mouvements d'aînés pour réaliser des activités communes ou complémentaires les unes par rapport aux autres afin de varier les offres ; avis sur les projets d'aménagements ; actualisation permanente de la liste des lieux problématiques en termes d'accès pour les personnes âgées ; etc….
- Organisation de séances de remise à niveau pour le permis de conduire pour les aînés et sensibilisation des jeunes
- Incitation des particuliers à faire appel à l'AIS Andenne-Ciney pour la location de leur bien
- Recensement et lutte contre les immeubles inoccupés
- Partenariat entre le CPAS et l'ASBL Article 27

- Placement de défibrillateurs accessibles et organisation de formations pour les utiliser
- Création d'un Repair Café

Territoire durable : D'ici 2027, à Fernelmont, le cadre de vie rural sera amélioré dans le respect du développement durable.

Objectifs	Projets réalisés ou en cours	Projets en attente
1). Protéger les patrimoines bâtis et paysagers, les mettre en valeur et sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci	• **CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE** • **AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE** • **DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS** • **RENOVATION ET VALORISATION DES TUMULI DE SERON, ET INTEGRATION DANS LE RESEAU DES TUMULI** • **POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE** • **ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES** •	• **ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL**
2). Protéger l'environnement naturel, sensibiliser la population et améliorer la qualité de la biodiversité	• **RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT** • **DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS** • **AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS** • **POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE** • **ENCOURAGEMENT A LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS PUBLICS ET PRIVES POUR POTAGERS ET VERGERS PARTAGES**	**/**
3). Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce	• **CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ** • **CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE** • **AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE**	• **ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL**

	• **CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ** • **AMENAGEMENT DU BATY DE BIERWART** • **CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES**	
4). Créer, dans les villages, des lieux de convivialité intérieurs et extérieurs, sécures, adaptés aux PMR et favorisant les rencontres	• **CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** • **RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS** • **AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE** • **REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN HALL DE VOIRIES** • **AMENAGEMENT DU BATY DE BIERWART** • **RENOVATION DE LA POSTE ET LES ABORDS A FORVILLE** • **AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS** • **AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS** • **CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON** • **CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE**	• **CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE ET D'UNE HALLE** • **AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE** • **AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON** • **AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF** • **RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE**
5). Développer l'énergie durable (Soutenir le développement d'énergies alternatives et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie)	• **POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE** • **CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES**	• **MISE EN PLACE D'UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Liste complémentaire des projets réalisés ou en cours du lot 0 (projets qui ne dépendent pas de la Commune et/ou déjà entamés lors de l'approbation du PCDR en 2017 et/ou « petits projets » entrant dans la gestion quotidienne communale)

- Mise en oeuvre des actions du PAEDC (plan d'actions énergie durable et climat)
- Installation de panneaux photovoltaïques à la Maison communale et à l'Atelier communal de voirie (action du PALE)

- Identification par l'INASEP des zones inondables sur l'ensemble du territoire communal ; Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols
- Participation annuelle aux journées wallonnes de l'Eau
- Nettoyage de berges et des ruisseaux (catégorie 3) ; Curage du ruisseau de Pontillas
- Participation de la Commune à la semaine sans pesticide : conférences, quartier en santé, maraîchage bio
- Lutte contre les invasives
- Application de mesures visant à améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface, en partenariat avec les Contrats de rivière
- Distribution de fascicules et brochures (réalisés par le BEPet le contrat de rivière) et courrier envoyé aux personnes concernées pour rappeler la législation et trouver une solution au problème de pollution dans les ruisseaux de Franc-Waret (accumulations de déchets ménagers et autres déchets)
- Application de mesures préventives et répressives visant à améliorer la propreté/ Sensibilisation de la population à l'entretien des haies et à l'entretien des abords de leur maison (trottoirs, rigole, feuilles, neige,…)
- Assainissement du chancre (ferme à l'abandon) au centre de Marchovelette
- Aménagement paysager dans le PAE de Noville-Les-Bois; Entreprises «nature admise ». Ce projet s'étendant du nord au sud du PAE vise à la verdurisation et le développement de milieux diversifiés dans la zone humide existante, la mise en place d'une balade pédestre ainsi que la gestion des eaux pluviales en provenance des entreprises.
- Information de la population sur les projets environnementaux que mène la Commune : plan Maya, jardin communal didactique, projet Biodibap, projet d'aménagement du nouveau bâtiment de police gestion différenciée des espaces verts, fauchage tardif, sentier « bio » à Cortil, BiodiverCié,….
- Aménagement de la zone arrière de la Maison communale en espace favorable à la biodiversité (espace classé "Réseau Nature" par Natagora) : création d'une mare, plusieurs prés fleuris, des haies mellifères pour encadrer le terrain, plantation d'un petit verger d'arbres fruitiers dans le fond de la parcelle, installation d'une ruche et aménagement du mur jouxtant une parcelle voisine palissé avec des arbres fruitiers (Biodibap)
- Aménagement des abords du Centre Sportif de Fernelmont (Plan Maya)
- Aménagement d'un jardin à la rescousse de la biodiversité à l'arrière de l'école communale de Marchovelette (Biodibap)
- Aménagement d'une rampe d'accès PMR à l'église de Hingeon
- Création de deux aires de covoiturage à proximité des accès autoroutiers
- Organisation de rassemblements encadrés pour se rendre à l'école à vélo
- Information (via le bulletin communal) aux habitants sur le transport par des bénévoles organisé par le CPAS
- Organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation au code de la route

Après cette information, les participants ont réfléchi, en sous-groupes, aux projets à réaliser en priorité au cours des 5 prochaines années et à de nouveaux projets qu'il serait important de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Projets à réaliser prioritairement au cours des 5 années à venir

- EXAMEN DE L'OPPORTUNITE DE CREATION DE STRUCTURES DE TYPE ATELIERS RURAUX :

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'un village. Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, l'atelier a pour objectifs :

- de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant un premier investissement lourd : l'achat d'un bâtiment. Il soutient donc les indépendants en les débarrassant momentanément d'un souci important, surtout durant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise.
- dans le même esprit, l'atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne un coup de pouce qui fait la différence en soutenant les chefs d'entreprise qui veulent s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

Pour plus d'explications sur les ateliers ruraux, voir la publication téléchargeable sur le site FRW : https://www.frw.be/store/p185/L%27_Atelier_rural_-_Cahier_1_-_R%C3%89EDITION_2017.html

- INFORMATION SUR LES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX ET LES PRODUCTEURS

Etant donné le peu de producteurs locaux à Fernelmont, il conviendrait d'encourager les agriculteurs à « produire local ». Cela pourrait faire l'objet d'un débat en commission agricole ou d'un projet du GAL Meuse@campagnes.

Pour aider les producteurs existants, les participants suggèrent de faire davantage de publicité sur les lieux de vente et les producteurs, via des focus dans le bulletin communal, des informations régulières sur les réseaux sociaux, une rubrique sur le site web communal, etc…

La Commune pourrait inviter les producteurs locaux à tenir un stand au marché du jeudi ou un stand, regroupant tous les produits locaux, pourrait être tenu dans le jardin du presbytère par l'animateur (trice) du futur « tiers lieu » (voir point ci-dessous).
La commune pourrait aussi organiser un marché « spécial produits locaux » de temps en temps.

- AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE

Comme suggéré lors d'une réunion précédente, il faudrait organiser une réunion de consultation des habitants en 2023 pour vérifier si ce projet répond toujours à un besoin. Si oui, les habitants seront alors interrogés sur le type d'aménagement souhaité.

- AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON

Comme suggéré lors d'une réunion précédente, il faudrait organiser une réunion de consultation des habitants en 2023 pour vérifier si ce projet répond toujours à un besoin. Si oui, les habitants seront alors interrogés sur le lieu (le Pessot ?) et le type d'aménagement souhaité.

- AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF

- RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE

- ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES

Anne Paradis signale qu'un projet porté par les jeunes est en cours de préparation.

- CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS

Depuis 5 ans, de nouveaux besoins existent en matière de logement pour les réfugiés. Il serait dès lors opportun de réfléchir à la création de logements adaptés permettant d'accueillir rapidement des occupants. V. Dethier signale que la Région Wallonne a approuvé l'octroi d'une aide de 12,455 millions d'euros au profit des communes, des CPAS et de la société wallonne du logement (SWL) en vue de soutenir le relogement des ressortissants ukrainiens. L'accord vise l'acquisition, par les communes, de logements modulaires de une, deux et trois chambres. Les logements visés seront déplaçables, transportables, équipés, finis et munis d'un mobilier de base. Ils seront opérationnels et prêts à être occupés. Fernelmont s'est portée candidate pour l'acquisition de 2 ou 3 modules. Ils seraient placés à Pontillas et devraient arriver en 2023.

- ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

La CLDR confirme la nécessité d'un document permettant à la commune de décider sur le long terme comment elle souhaite aménager son territoire, précisant les affectations au plan de secteur, les densités et proposant des zones déconseillées à l'urbanisation, des polarités à développer, etc…

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT

Comme l'a constaté le GT « Biodiversité », un relevé cartographié des couloirs écologiques manque pour permettre le remaillage écologique.

- COMMUNE ETOILEE

Actuellement, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. La CLDR recommande d'évaluer cette expérience de manière plurielle et objective pour pouvoir avancer dans ce projet. V. Dethier précise qu'une évaluation régionale est prévue en mars, sur base des retours des communes et de la police. S'ils sont disponibles, ces résultats seront présentés à la CLDR du deuxième trimestre.

Projets dont l'utilité est à vérifier

- PLACEMENT ET UTILISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION CITOYENS

Certains membres se posent la question de l'utilité du projet, étant donné les nombreux canaux de communication qui se sont développés depuis l'élaboration du PCDR. Si ce projet se concrétise, il faudra trouver des lieux de passage et assortir le projet d'un règlement d'-utilisation.

- MISE EN PLACE D'UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La CLDR se demande si ce projet est toujours d’actualité. Il conviendrait d’interroger le BEP et le CEFER.

Commune de Fernelmont

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

La Commune de
FERNELMONT

Havelange, le 18 janvier 2022

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 17 janvier 2022

Présents :
Anne PARADIS, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, LOUIS HOUBOTTE (représentants publics)
Benjamin VERMAUT, Xavier STASSART, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Julie NELISSE, Emile ROELEN, Michel RODEMBOURG, Georges LOGNAY, Etienne PIETTE, Julien LEMAIRE, Laurence GRANVILLE, Vincent MATHIEU, Dimitri SIMONS, André THOMAS, Marc BAUDOIN, Quentin PURNODE, Aurélien NOEL, Cannelle CHARLET
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
Christelle PLOMTEUX, Nicolas KATCHYNSKY, Raphaël LEFEVRE, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, Maryse HENEFFE,

Absents et non-excusés :
Vincent DETHIER, Nicolas HUBERTY, Roger PENNING, Jean DELCOURT, Anne-Marie PETERS, Pascale MARLIER
……

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2021

Le compte-rendu est approuvé sans remarque.

2. Composition de la CLDR

2.1. Démissions

La CLDR acte les démissions de Géraldine Bourgois (EPF) et de Ludwig Van Rysselberghe (Hingeon). Le groupe EPF mandatera un nouveau représentant. Le Collège regardera dans la réserve de recrutement les candidatures qui pourraient convenir pour représenter Hingeon.

2.2. Admissions

Elle donne un avis positif sur les candidatures de Stéphane Viroux (Economie) et de Jean-Michel Rostenne (Environnement). Ces personnes seront invitées à la prochaine réunion.

3. Approbation du rapport annuel de la CLDR

Chaque année, la CLDR doit remettre un rapport au Conseil communal. Les membres ont reçu une proposition avec l'invitation.

3.1 Suivi des projets en 2021

En réponse aux questions et remarques des participants, les compléments suivants sont apportés:

- CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ

Dans le cadre de ce dossier, la Commune ne souhaite pas avoir recours aux expropriations. Des négociations sont en cours avec les propriétaires concernés afin que la Commune puisse devenir propriétaires des terrains nécessaires. En ce qui concerne le tronçon Forville-Noville, le dossier a bien avancé. Pour l'autre partie, des contacts sont pris avec un géomètre et des solutions pourraient être trouvées rapidement pour les endroits problématiques.

La voie sera accessible pour les piétons et les cyclistes. Lorsque la fiche projet sera actualisée pour la demande de subsides, l'intitulé pourra être modifié en « Création d'une liaison douce, piétonne et cycliste, entre Forville et Franc Waret ».

- AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS

Le bureau d'études de la Commune a remis un avis négatif sur la rehausse des clôtures. Il n'y eu aucun signalement dangereux à cet endroit et l'espace entre le goal et la clôture est suffisamment important. En ce qui concerne la plantation le long du cours d'eau un avis négatif é été remis mais cela pourrait malgré tout se faire à certaines conditions. Cela fera l'objet d'une réflexion en GT « Biodiversité ».

- CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES

Concernant les nouveaux circuits, un membre signale que 2 poteaux sont tombés : l'un près de Montigny, l'autre près de la ferme de Frocourt.
Pour la promenade des tumuli, il serait intéressant d'indiquer le sens de la balade.
Il serait intéressant de placer un panneau près des tumuli avec les tracés de l'ensemble des promenades, de couleur différente, et une indication des distances.
Il semble que le panneau placé sur la place de Noville soit périmé et illisible. A vérifier.

- MESURES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES INONDATIONS, DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS

Ces mesures seront détaillées dans le prochain bulletin communal.
Une fascine a été placée à l'angle de la rue de Fontenelle et de Forville à Cortile-Wodon.
A Tillier, une fascine a été placée rue du Cygne, près de la fleuriste. Elle a été complétée par l'aménagement d'une tournière enherbée, validée par natagriwal. Une haie pourrait

éventuellement aussi être plantée que la parcelle de l'agriculteur, pour mieux diriger le flux des eaux.
Une troisième fascine a été placée à Hemptinne.
Suite à la réunion citoyenne de septembre 2021, différentes actions ont été menées ou sont en cours : rue du chenisse à Marchovelette, place Saint Pierre à Seressia.
Une étude sur la Soile à Hemptinne a été effectuée par le SPW. La Commune vient de recevoir les premiers résultats mentionnant des solutions à envisager pour réduire les risques d'inondations.
Concernant les problèmes de riverains de parcelles agricoles, des avis techniques leur seront fournis pour mettre en place des solutions dans leur jardin. Des actions de sensibilisation des agriculteurs à certaines pratiques sont également prévues.
Le Gouvernement wallon a octroyé une enveloppe budgétaire à la Commune suite aux inondations, pour lui permettre de financer des travaux. Une liste de travaux éligibles existe mais la Commune attend des informations complémentaires.
A Tillier, suite aux dernières inondations, le pont menant à 'étang de pêche a été détruit. En accord avec le SPW, le propriétaire effectue des travaux sur le cours d'eau, avec l'intervention d'Ecocure.

- PLAINE DE JEUX DE MARCHOVELETTE

Vu les problèmes d'usure anormale de certains engins, la réception des travaux n'a pas été effectuée. En attendant la plaine n'est pas accessible au public, même si certains jeunes y vont malgré tout. Une fois les problèmes solutionnés et la réception effectuée, elle sera accessible à tous (école, occupants de la salle, villageois).

3.2 Proposition de programme 2022

La CLDR remet un avis positif sur l'ensemble des GT à poursuivre ou lancer en 2022. **Les membres sont invités à signaler les GT auxquels ils souhaitent participer à AM De Moor (am.demor@frw.be).**

GT « patrimoine » : ce groupe se réunira prochainement pour travailler sur les circuits villageois et l'édition de la brochure. Vu le refus de la province de financer le projet, la Commune a prévu un budget de 2500 euros pour ce faire.

GT « Biodiversité » : prochaine réunion, le 25 janvier à 19h15 en visio-conférence (suivi appel à projet BiodiverCité 2021, choix des projets pour l'appel 2022, élaboration d'un plan d'actions plutianuel en faveur de la biodiversité)

GT « santé » : Mr L. Lambert montre son intérêt pour participer au GT. Il considère que la santé de première ligne est une thématique importante pour améliorer la qualité de vie des Fernelmontois.

GT « liaisons intra villageoises » : les liaisons inter-villageoises ne sont pas traitées par ce groupe mais bien, dans la cadre du PCM, directement par les services communaux.

GT "commune étoilée" : Mr Lemaire est d'accord d'accompagner ce GT. Des experts d'Astronamur pourront aider le groupe à faire des propositions d'endroits où il serait opportun de réduire ou de supprimer l'éclairage dans la commune, tout en garantissant la

sécurité. Les participants travailleront sur base de cartes, de visites de terrain, de leur connaissance du territoire et de critères fournis par les experts. Mr Lambert signale que le moment est peut-être bienvenu pour faire pression sur les distributeurs pour réduire l'éclairage nocturne, vu qu'en février la Commune va devoir choisir entre ORES et l'AIEG. Mr Lognay suggère que le groupe réfléchisse aussi à réduire ou supprimer l'éclairage des édifices et terrains publics. Les études déjà réalisées seront fournies aux participants du GT.

En conclusion, la CLDR approuve le rapport annuel.

Divers

Sur proposition de la CLDR, dorénavant, les comptes-rendus des réunions ne seront accessibles qu'au membres sur un intranet spécifique, jusqu'à leur approbation lors de la réunion suivante. Ensuite seulement, ils seront accessibles au public.

Havelange, le 15 décembre 2022

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 14 décembre 2022

Présents :
Anne PARADIS, Vincent DETHIER, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Maryse HENEFFE, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Julie NELISSE, Emile ROELEN, Mélanie HARZE, Stéphane VIROUX, Vincent MATHIEU, Aurélien NOEL
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
LOUIS HOUBOTTE, Benjamin VERMAUT, Xavier STASSART, Michel RODEMBOURG, Etienne PIETTE, Julien LEMAIRE, Dimitri SIMONS, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, Quentin PURNODE, Cannelle CHARLET

Absents et non-excusés :
Christelle PLOMTEUX, Nicolas HUBERTY, Tommy PERMIGANAUX, Nicolas KATCHYNSKY, Laurence GRANVILLE, Roger PENNING, André THOMAS, Jean DELCOURT, Marc BAUDOIN, Pascale MARLIER, Anne-Marie PETERS, Jean-Michel ROSTENNE

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2022

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

2. Composition de la CLDR

La CLDR accueille Mélanie Harzé, qui représente le village de Hingeon.

Les membres actent la démission de Georges Lognay. Plusieurs candidats de la réserve de recrutement pourraient prendre la place laissée vacante, pour représenter Noville Les Bois. La Présidente suggère la candidature de Mr Selim Ahkim. Il a 24 ans et souhaite contribuer au bien être de sa commune en y étant impliqué au plus près. La CLDR approuve la candidature. Mr Ahkim sera invité à la prochaine réunion.

Il reste une place vacante pour Marchovelette. Les membres de la CLDR sont invités à en parler à des habitants de ce village qui pourraient être intéressés.

3. Evaluation de la mise en œuvre du PCDR après 5 ans : Atteinte des objectifs

Pour rappel, un PCDR est valide 10 ans. Le décret prévoit une évaluation après 5 ans.
Lors de ses réunions précédentes, la CLDR a abordé le fonctionnement de la CLDR et la réalisation des projets.

AM De Moor rappelle les 4 défis et les objectifs du PCDR (voir https://www.developpementruralfernelmont.info/le-pcdr.htm)

Sur base de documents présentant les projets réalisés, en cours et en attente, pour chaque défi, les participants réfléchissent, en sous-groupes, aux projets à réaliser en priorité au cours des 5 prochaines années et à de nouveaux projets qu'il serait important de mettre en œuvre.

3.1. Projets à réaliser prioritairement

- **EXAMEN DE L'OPPORTUNITE DE CREATION DE STRUCTURES DE TYPE ATELIERS RURAUX :**

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'un village. Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, l'atelier a pour objectifs :

- ✓ de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant un premier investissement lourd : l'achat d'un bâtiment. Il soutient donc les indépendants en les débarrassant momentanément d'un souci important, surtout durant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise.
- ✓ dans le même esprit, l'atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne un coup de pouce qui fait la différence en soutenant les chefs d'entreprise qui veulent s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

Pour plus d'explications sur les ateliers ruraux, voir la publication téléchargeable sur le site FRW : https://www.frw.be/store/p185/L%27_Atelier_rural_-_Cahier_1_-_R%C3%89EDITION_2017.html

- **INFORMATION SUR LES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX ET LES PRODUCTEURS**

Etant donné le peu de producteurs locaux à Fernelmont, il conviendrait d'encourager les agriculteurs à « produire local ». Cela pourrait faire l'objet d'un débat en commission agricole ou d'un projet du GAL Meuse@campagnes.

Pour aider les producteurs existants, les participants suggèrent de faire davantage de publicité sur les lieux de vente et les producteurs, via des focus dans le bulletin communal, des informations régulières sur les réseaux sociaux, une rubrique sur le site web communal, etc…

La Commune pourrait inviter les producteurs locaux à tenir un stand au marché du jeudi ou un stand, regroupant tous les produits locaux, pourrait être tenu dans le jardin du presbytère par l'animateur (trice) du futur « tiers lieu » (voir point ci-dessous).
La commune pourrait aussi organiser un marché « spécial produits locaux » de temps en temps.

- **AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE**

Comme suggéré lors d'une réunion précédente, il faudrait organiser une réunion de consultation des habitants en 2023 pour vérifier si ce projet répond toujours à un besoin. Si oui, les habitants seront alors interrogés sur le type d'aménagement souhaité.

- **AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON**

Comme suggéré lors d'une réunion précédente, il faudrait organiser une réunion de consultation des habitants en 2023 pour vérifier si ce projet répond toujours à un besoin. Si oui, les habitants seront alors interrogés sur le lieu (le Pessot ?) et le type d'aménagement souhaité.

- **AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF**

- **RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE**

- **ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES**

Anne Paradis signale qu'un projet porté par les jeunes est en cours de préparation.

- **CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS**

Depuis 5 ans, de nouveaux besoins existent en matière de logement pour les réfugiés. Il serait dès lors opportun de réfléchir à la création de logements adaptés permettant d'accueillir rapidement des occupants. V. Dethier signale que la Région Wallonne a approuvé l'octroi d'une aide de 12,455 millions d'euros au profit des communes, des CPAS et de la société wallonne du logement (SWL) en vue de soutenir le relogement des ressortissants ukrainiens. L'accord vise l'acquisition, par les communes, de logements modulaires de une, deux et trois chambres. Les logements visés seront déplaçables, transportables, équipés, finis et munis d'un mobilier de base. Ils seront opérationnels et prêts à être occupés. Fernelmont s'est portée candidate pour l'acquisition de 2 ou 3 modules. Ils seraient placés à Pontillas et devraient arriver en 2023.

- **ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL**

La CLDR confirme la nécessité d'un document permettant à la commune de décider sur le long terme comment elle souhaite aménager son territoire, précisant les affectations au plan

de secteur, les densités et proposant des zones déconseillées à l'urbanisation, des polarités à développer, etc…

- **RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT**

Comme l'a constaté le GT « Biodiversité », un relevé cartographié des couloirs écologiques manque pour permettre le remaillage écologique.

- **COMMUNE ETOILEE**

Actuellement, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. La CLDR recommande d'évaluer cette expérience de manière plurielle et objective pour pouvoir avancer dans ce projet. V. Dethier précise qu'une évaluation régionale est prévue en mars, sur base des retours des communes et de la police. S'ils sont disponibles, ces résultats seront présentés à la CLDR du deuxième trimestre.

3.2. Projets dont l'utilité est à vérifier

- **PLACEMENT ET UTILISATION DES PANNEAUX D'INFORMATION CITOYENS**

Certains membres se posent la question de l'utilité du projet, étant donné les nombreux canaux de communication qui se sont développés depuis l'élaboration du PCDR. Si ce projet se concrétise, il faudra trouver des lieux de passage et assortir le projet d'un règlement d'-utilisation.

- **MISE EN PLACE D'UNE MAISON MULTISERVICES DANS LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

La CLDR se demande si ce projet est toujours d'actualité. Il conviendrait d'interroger le BEP et le CEFER.

4. Informations sur l'avancement des projets du PCDR et GT

4.1. Appel à projet « Tiers-lieu » dans le presbytère

En octobre, la Commune a répondu à l'appel à projet « Tiers-lieu » de la RW, voir : https://agriculture.wallonie.be/tierslieuxruraux

Le projet consiste à aménager et équiper la « maison multiservices orientée numérique » financée par des subsides « développement rural » Fiche-Projet 1 du PCDR et actuellement en travaux. L'objectif est d'équiper les locaux pour en faire de véritables espaces hybrides pluri-fonctionnels qui prendront en considération les besoins locaux, actuels et futurs, des usagers et permettront de promouvoir l'inclusion sociale de l'ensemble de ses habitants, d'inciter les citoyens à devenir acteur de leur espace de vie.

Le budget demandé dans le cadre de cet appel à projet permettra d'équiper en mobilier et en matériel numérique :

- Une salle modulable pour expositions et consultation citoyenne (rez à gauche)

- Une salle polyvalente équipée pour conférences, formations, réunions (rez à droite)
- Un bureau d'accueil avec écran d'informations et bornes d'informations touristiques
- À l'étage, une salle de réunion, un bureau partagé et une salle 3D avec outils de construction 3D
- L'annexe du bâtiment, dédiée aux jeunes

Il couvre également le temps de travail de l'agent en charge de la coordination du projet et du lieu soit 0,5 ETP durant les 3 ans du subside ainsi que des frais de consultance et des prestations pour animations, formations, conférences,…

Les services, activités et animations répondront prioritairement aux besoins identifiés lors des réunions de consultations villageoises, par les différents groupes de travail et par la CLDR. Elles enrichiront et complèteront aussi l'offre déjà proposée par des services communaux (Culture, Jeunesse, Social, Tourisme, Développement du territoire) ou associations locales. L'animation du lieu sera assurée :
- par un agent communal (animateur culturel et touristique) engagé sur les fonds propres de la Commune,
- par les partenaires du projet (GAL Meuse@Campagnes, Andenn'AMO et Coworking)

Montant global de l'aide sollicitée : 220.350 € (sur une estimation globale du projet : 274.800 €)
Sous-total sollicité en équipement mobilier : 102.000 €
Sous-total sollicité en fonctionnement : 118.350 € (personnel, consultance, prestations)

La Commune devrait savoir si son projet est retenu fin décembre.

4.2. GT santé

A la demande de la Présidente du CPAS, la 1èere réunion, prévue en novembre, a été reportée en janvier (date à fixer).

Deux membres de la CLDR sont intéressés à participer au GT : M. Rodembourg et M. Heneffe.

Pour rappel, ce groupe sera chargé de faire des propositions d'actions de prévention en matière de santé.

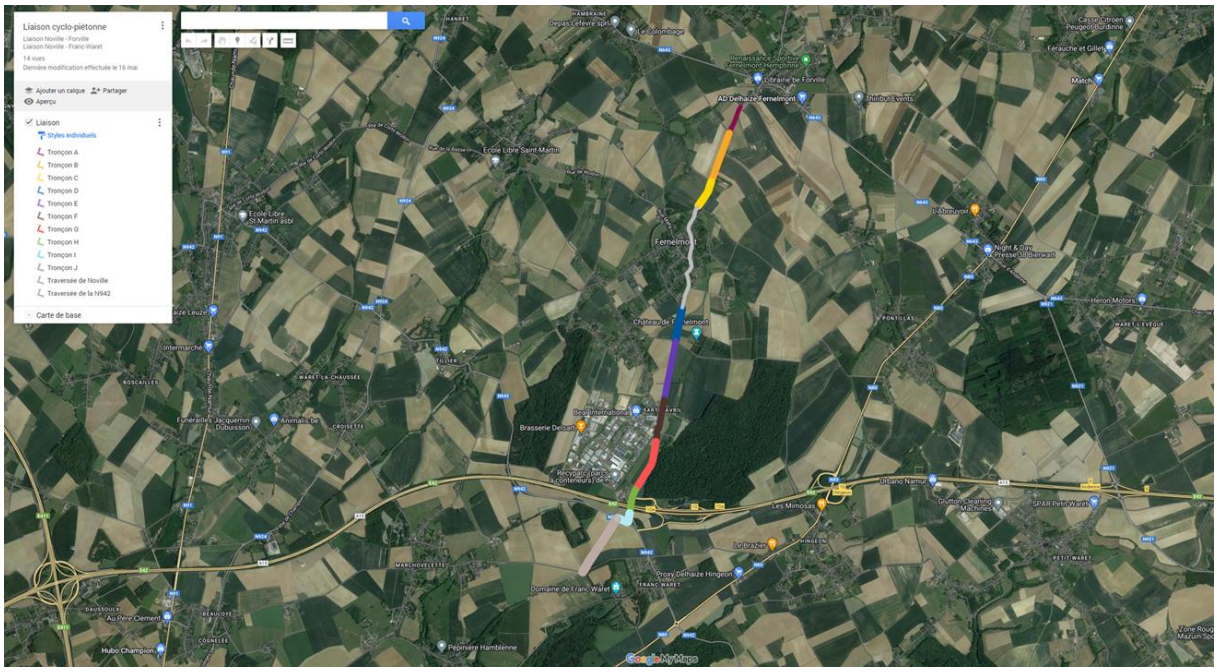
4.3. Création de logements rue Mahy

La Commune a reçu la promesse de subsides de la Ministre du développement rural : 355,337,07 euros (60% du total tous frais compris de 592,228,45 euros).

Un appel d'offres est en cours pour désigner un auteur de projet. Celui-ci proposera un avant-projet, qui sera soumis pour avis à la CLDR. Le projets définitif, nécessaire pour lancer le marché de travaux, est attendu pour avril 2024 au plus tard.

4.4. Liaison cyclo-piétonne entre Forville et Franc-Waret

Anne Paradis et V. Dethier présentent le tracé.



Suite à une réunion avec le SPW – Mobilité/infrastructures, il est envisageable de faire un aménagement sur le pont de l'autoroute et de passer sur leur terrain aux abords de celui-ci.

La Commune introduira la demande de subsides « développement rural » pour la cession de septembre 2023.

<u>Suggestions de la CLDR :</u>

- Envisager de prolonger le tronçon jusqu'à Champion au départ de la piste VITA : Il y a peut-être moyen de passer devant l'ancienne gare de Marchovelette. La Commune est propriétaire d'une bande d'une dizaine de mètres qui pourrait être aménagée.
- Envisager de repartir vers Hingeon : il ne manque pas grand-chose

V. Dethier explique que cette dorsale, une fois réalisée, permettra à la Commune de bénéficier de subsides jusqu'alors inaccessibles. Par la suite d'autres liaisons cyclo-piétonnes pourront s'y greffer.

4.5. Appel à projet « Résilience Biodiversité – Climat »

Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets « Résilience Biodiversité – Climat ».

3 échéances possibles de dépôt du dossier :

- 16 octobre 2022

- 19 mars 2023
- 15 octobre 2023.

Mise en œuvre des projets : 31 août 2026 max

Destinataires:
- Communes
- Provinces
- Intercommunales
- Parcs naturels
- Contrats de Rivière
- Associations reconnues

Objectifs :
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Réguler inondation & sécheresse & risque de pénurie d'eau
- Renforcer la continuité du maillage écologique
- Améliorer qualité des masses d'eau
- Renforcer la capacité des acteurs locaux pour des actions biodiversité
- Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau
- Renforcer la fonction socio-récréative des milieux naturels

Actions :
- Renaturation, reméandration et restauration des cours d'eau et berges
- Restauration de Zone d'Habitat dans le lit majeur du cours d'eau
- Restauration de l'habitat ou développement de la biodiversité
- Création de zones d'immersion temporaires naturelles (aussi appelées zones d'expansion de crues) ou aménagement de zones d'immersion temporaires

Actions éligibles :
- Diagnostics écologiques, études préalables de faisabilité, plans de gestion
- Acquisition de terrains, rachat des baux d'occupation ou indemnités
- Travaux de restauration et de renaturation ou d'aménagements hydrauliques
- Infrastructures pour la fonction socio-récréative
- Activités de suivi/monitoring et/ou d'évaluation des travaux et actions d'amélioration des connaissances en lien avec les travaux de restauration réalisées.

Subvention :
Les études, travaux d'aménagement et de restauration sont subventionnés à 100 %
Montant minimal (étude + réalisation) : 50.000 €
Montant maximal (étude + réalisation) : 2.000.000 €.

Conditions d'éligibilités : les projets doivent au minimum répondre conjointement aux deux conditions suivantes :
- Prévenir les risques d'inondations et/ou les dommages provoqués par les inondations en agissant comme régulateurs de débits, et/ou participent à l'amélioration de la qualité des masses d'eau

- Participer à la restauration écologique d'une zone humide ou d'un cours d'eau dans une approche intégrée et cohérente du territoire et/ou à l'amélioration de l'hydromorphologie du cours d'eau.

Le Contrat de rivière et la FRW ont suggéré au Collège de rentrer un dossier pour plusieurs zones proposées par le GT Biodiversité :

- ✓ Marais de Hingeon : Hingeon
- ✓ Vert Bois : Hingeon, Pontillas
- ✓ Propriété Isaac sur les Ruisseaux de Montigny et Seron : Cortil-Wodon
- ✓ Marais de Cortil-Wodon : Cortil-Wodon Noville-les-Bois
- ✓ Prairie abandonnée rue du Pré des Boeufs : Forville

Le Collège a marqué son accord. La première étape consiste à envoyer un courrier aux propriétaires pour attirer leur attention sur le grand intérêt biologique de leurs parcelles et leur proposer une rencontre afin d'évoquer les subsides disponibles pour améliorer la qualité biologique du site et sa capacité d'accueil de la biodiversité.

4.6. Aménagement du Warichet à Pontillas

Comme annoncé précédemment, le projet remis dans la cadre du budget participatif ne pourra pas se concrétiser car le site est situé en zone forestière. La Commune a néanmoins trouvé une solution pour satisfaire à la fois les habitants et les exigences de la Région Wallonne. Une réunion est prévue le 21 décembre avec le STP, l'INASEP et le DNF pour finaliser le projet et évoquer les modalités de réalisation.

Le terrain sera reboisé en partie. La Commune organisera un chantier de plantations participatif. Sur la partie où passent le collecteur de l'INASEP, il est interdit de planter des arbres mais la Commune pourra placer un banc, une table et semer un pré fleuri. Un cheminement sera aménagé sur la parcelle.
Sur proposition du STP, une annexe hydraulique serait créée pour prévenir les inondations.

Les annexes hydrauliques : qu'est-ce-que c'est ?

Les annexes hydrauliques sont des fossés, bras morts ou dépressions dans le lit majeur de la rivière, c'est-à-dire dans le champ d'expansion naturel des crues.

Les bras morts correspondent souvent à d'anciens tracés de la rivière.

Ces zones humides situées en bordure immédiate du cours d'eau sont immergées au moins une partie de l'année et s'assèchent naturellement en été, permettant ainsi le développement d'une végétation semi-aquatique riche et spécifique (ex. : joncs, roseau, iris, laîches…).

Divers

- Lors de la réunion précédente, un membre avait posé une question concernant l'affectation du budget de la RW initialement prévu pour une piste cyclable le long de la régionale traversant Franc Waret. V. Dethier apporte les réponses à cette question : La RW a en effet prévu un budget d'un million d'euros pour un projet de piste cyclable à Franc Waret. Vu le caractère peu réaliste d'un tel projet, pour ne pas perdre ce budget, la Commune de Fernelmont a demandé s'il ne pourrait pas plutôt servir pour la régionale à Tillier. Rien n'est encore décidé à ce sujet.
- Qu'en est-il du projet Soile et affluents ? Il semblerait que les acquisitions soient effectuées mais les mandataires présents n'ont pas plus d'informations à ce sujet. Ils contacteront Mr Robinet pour pouvoir informer la CLDR lors d'une prochaine réunion.
- Bonne nouvelle : le projet d'aménagement du Baty de Pontillas, présenté à la CLDR le 28 septembre, a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village ».
- Autre bonne nouvelle : tous les projets rentrés par la Commune, sur proposition du GT Biodiversité, dans l'appel à projet BiodiverCité 2022, ont été retenus par la RW.
- Lors de la réunion précédente, un membre a signalé que les lumières restaient allumées toute la nuit à la plaine de jeux de Marchovelette. Normalement, elles devraient s'éteindre à 22h. Seul le parking est sur l'éclairage public. Mr Viroux se charge de vérifier et d'avertir V. Dethier. *(ndlr : après la réunion, Mr Viroux a signalé que l'éclairage de la plaine de jeux était éteint).*

Havelange, le 2 mai 2022

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 28 avril 2022

Présents :
Anne PARADIS, Christelle PLOMTEUX, Nicolas HUBERTY, Pierre LICOT, LOUIS HOUBOTTE
Benjamin VERMAUT, Georges DUPONT, Julie NELISSE, Michel RODEMBOURG, Georges LOGNAY, Etienne PIETTE, Vincent MATHIEU, Sylvie TROUSSART-KINET, Stéphane VIROUX, Pascale MARLIER, Anne-Marie PETERS, Jean-Michel ROSTENNE, Aurélien NOEL, Cannelle CHARLET

Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
Vincent DETHIER, Louis LAMBERT, Nicolas KATCHYNSKY, Xavier STASSART, Julien LEMAIRE, Laurence GRANVILLE, Roger PENNING, Lucie BURETTE, Maryse HENEFFE

Absents et non-excusés :
Tommy PERMIGANAUX, Marie-Bénédicte LARIDANT, Emile ROELEN, Dimitri SIMONS, André THOMAS, Jean DELCOURT, Marc BAUDOIN, Quentin PURNODE

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2022

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

2. Composition de la CLDR

2.1. Démissions

La CLDR acte la démission de Raphaël LEFEVRE (Marchovelette).
Deux places sont vacantes : Hingeon et Marchovelette.

2.2. Accueil nouveaux membres

La CLDR accueille Stéphane Viroux, Jean-Michel Rostenne et Pascale Marlier. Tous les renseignements sur le programme communal de développement rural se trouvent sur le site www.developpementruralfernelmont.info

AM De Moor (FRW) est disponible pour répondre aux questions que les nouveaux membres pourraient se poser.

3. Budget participatif

Pour rappel le budget participatif est un appel à projets qui a pour objectifs :

- De renforcer la participation citoyenne ;
- D'améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- De mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le PCDR de la commune.

La Commune de Fernelmont a déjà mené deux budgets participatifs avec son propre règlement.

Dorénavant, tous les deux ans, une Commune disposant d'un PCDR en cours de validité peut solliciter une subvention de maximum 10.000 € dans le cadre d'un projet de budget participatif. Le taux de subventionnement est de 50%, c'est-à-dire que chaque euro investi par la Région wallonne doit aussi l'être, au minimum à part égale, par la Commune.

Pour pouvoir bénéficier du subside, la commune doit utiliser 3 documents de référence fournis par le SPW. Ces documents obligatoires sont :

- Le règlement
- Le formulaire de candidature
- La grille de d'évaluation

Le public cible de cet appel à projet est tout citoyen résident dans la commune. Pour déposer un projet, les porteurs de projets doivent être organisés soit par une entité juridique (asbl, coopérative, …) soit en association de fait de minimum 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes au sein de la commune. Les projets proposés doivent être localisés sur le territoire communal. Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet.

Un comité de sélection, composé de la CLDR complétée au besoin par des membres de l'administration, examinera à partir d'une grille d'analyse, la recevabilité des différents dossiers de candidature soumis par les citoyens. Les projets retenus par le comité seront soumis aux votes citoyens, sauf si le montant total des projets n'atteint pas l'enveloppe budgétaire totale mise à disposition par le Conseil communal.

Les membres de la CLDR qui introduisent un dossier ne pourront pas être membres du comité de sélection.

Tout au long de la procédure, la plateforme participative de la FRW est mise à disposition.

Les projets seront mis en œuvre par la commune avec le porteur de projet si celui-ci est une association de fait.

Avis CLDR
La CLDR est favorable au lancement d'un budget participatif et au fait d'assurer le rôle de Comité de sélection.

Concernant les modalités de sélection :
Les membres de la Commission préfèrent le classement à partir d'un 50/50. A savoir 50% liés aux votes citoyens et 50% liés aux votes du comité de sélection. Cette option semble plus intéressante pour évtier l'effet « the voice » (une association plus importante, ayant de plus gros moyens et davantage connue qui récolte plus de voix).

Concernant la limite de budget :
La CLDR marque une préférence pour l'option qui permet de limiter le montant du budget de chaque projet à 10.000€. Cela permettra de rentrer des projets un peu plus conséquent, d'éviter de devoir rentrer un projet en deux budgets participatifs, de palier à l'augmentation des matériaux. La CLDR suggère à la Commune de conserver le budget de 50.000 euros qu'elle allouait précédemment et d'y adjoindre les 10.000 euros de subsides, pour arriver à une enveloppe totale de 60.000 euros. Six projets de 10.000 euros pourraient être acceptés.

Concernant l'autonomie laissée aux ASBL pour porter leur projet :
La CLDR suggère de laisser les ASBL reconnues porter leur projet de manière autonome.

Concernant la période de dépôt des projets :
La CLDR propose de l'étendre par rapport aux fois précédentes, car cela permettra aux porteurs de bien préparer leur dossier.

4. Suivi des projets et groupes de travail

4.1. GT « Biodiversité »
Le groupe a transmis une liste d'idées de projets à introduire dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité 2022. Une fois que le Collège aura fait son choix, quelques membres du GT rédigeront les fiches projets.

4.2. GT « patrimoine »
Le groupe travaille à l'élaboration de circuits visant à mettre en lumière quelques principaux éléments du petit patrimoine dans chaque village.

4.3. Aménagement d'une maison multiservices dans le presbytère
La Commune a obtenu l'accord du gouvernement wallon sur le subside supplémentaire demandé. Une réunion est prévue en mai avec l'architecte pour le lancement des travaux.

Cette maison multiservices accueillera différents services à la population (syndicat d'initiative, permanences, espace numérique ….).

4.4. Ecole de Marchovelette

La Commune a reçu la promesse de subsides.
L'extension comprend de nouvelles classes ainsi qu'un nouveau réfectoire. Celui-ci pourra servir de maison de village. Un accès à l'aire multisports est prévu. Le projet est le résultat de nombreuses réunions de concertation avec les utilisateurs.

5. Evaluation de la mise en œuvre du PCDR après 5 ans : fonctionnement de la CLDR

Un PCDR est valide 10 ans. Le décret prévoit une évaluation après 5 ans.
Lors de cette séance la CLDR aborde le fonctionnement de la commission. Lors d'une prochaine rencontre, elle évaluera le taux de réalisation des projets et l'atteinte des objectifs.

23 membres ont répondu au sondage. Les résultats se trouvent en annexe.
En quatre sous-groupes, les membres émettent des idées afin d'améliorer les 4 items qui méritent des améliorations.

Afin que les membres puissent disposer des moyens nécessaires à leur mission de relais à la population, la CLDR suggère:

- Mettre à disposition une salle villageoise et financer les toutes-boites si un membre représentant un village veut consulter tous les habitants sur un point
- Organiser des pré-réunions avant les CLDR pour recueillir l'avis des habitants
- Faire connaître les membres via le bulletin communal ou autre
- Communiquer par e-mails vers les citoyens intéressés
- Prévoir une page internet sur le site web communal plus vivante, plus facilement accessible
- Disposer d'un tableau de bord des projets, accessible à la population
- Réaliser un folder par village distribué en toutes-boîtes

Afin que les membres dégagent du temps pour jouer un rôle actif de relais entre le pouvoir communal et les habitants, la CLDR suggère :

- Faciliter la communication entre la CLDR et la population via le bulletin communal, le site internet :
  - ✓ Y présenter les membres,
  - ✓ Demander aux membres de rédiger des articles ou autres,
  - ✓ Faire des focus sur un membre (petite interview)
  - ✓ Palce un QR Code qui envoie vers la page du site
  - ✓ Faire connaître ce qui a été fait, ce qui est en cours, ce qui arrive
- Réaliser un folder par vaille présentant :
  - ✓ Les représentants du village, avec une petite présentation
  - ✓ Les projets du village
  - ✓ L'historique

- ✓ Les objectifs

Afin que la CLDR en général et ses membres en particulier communiquent suffisamment vers le grand public, la CLDR suggère :

- Dans chaque bulletin communal, dédier une page ou un encart qui informe du suivi des projets (ce qui a été fait, est à faire, est en cours)
- Sur la page facebook, des infos régulières sur le suivi des projets
- Organiser une réunion pour les citoyens
- Les PV des réunions devraient d'ABORD être approuvés par la commission avant de figurer sur le site internet communal. Cela évite des incompréhensions/réactions négatives.
- Améliorer la visibilité des comptes-rendus sur le site. Comme la CLDR est une courroie de transmission entre le public et l'administration communale, il y aurait avantage à mettre un onglet visible sur la page d'accueil avec un lien direct vers les PV. Cela évite une gymnastique dans les dédales d'une arborescence informatique peut-être difficile à maîtriser par tous les citoyens.
- Utiliser les panneaux d'affichage publics, avec les décisions principales bien mises en évidence
- Indiquer les noms des représentants de chaque village dans le bulletin communal pour que les citoyens puissent interpeller les membres

Afin que les membres soient présents aux réunions, la CLDR suggère :

- Un calendrier annuel avec les 4 dates de réunions de l'année
- Plus d'informations sur l'évolution des projets à l'ordre du jour
- Rien (tous les membres sont volontaires ; on ne peut pas les obliger)

Enfin, **afin que la CLDR soit davantage représentative,** il faudrait que toutes les commissions et conseils y soient représentés (CCATM, CCCA, conseil des enfants – via la coordinatrice). Il faudrait aussi davantage de jeunes.

Divers

- Madame Marlier présente son projet « Roule Nain si Vite ». D'habitude elle relaie en direct les demandes qui lui parviennent en matière de sécurité routière auprès de V. Dethier. Elle signale qu'elle manque parfois de moyens humains et financiers pour la soutenir dans son projet. AM De Moor attire son attention sur la possibilité de rentrer un projet dans le cadre du budget participatif.

Au niveau du PCDR, plusieurs projets concernent la mobilité, dont l'élaboration et la mise en œuvre du plan communal de mobilité qui se concrétise petit à petit. Mme la Bourgmestre signale que V. Dethier a l'intention de créer un groupe de travail sur ce thème. Plusieurs membres rappellent que la Commune n'a pas les mains libres pour faire tout ce qu'elle veut dans ce domaine et que de nombreuses initiatives ont déjà été prises pour améliorer les

choses. En outre, il faut noter que l'on peut mettre toutes les infrastructures possibles en place au niveau communal, il n'en reste pas moins nécessaire que chaque automobiliste doive se responsabiliser.

- Etat d'avancement du projet de liaison lente entre Forville – Noville et Franc-Waret : C'est le prochain projet pour lequel il est prévu de demander des subsides « développement rural ». Le dossier avance bien. C. Cassart coordonne les différents services concernés pour l'actualisation de la fiche-projet. L'objectif est d'introduire le dossier chez la Ministre Tellier en septembre. La Ministre octroie en effet les promesses de subsides deux fois par an (avril et octobre). Ce sera le troisième dossier de la Commune qui sera en attente d'approbation par la Ministre. En effet, deux autres projets attendent encore son accord : les logements rue Mahy et la maison rurale polyvalente. Tous ces projets ont des usages différents.

Un membre signale que le passage au-dessus de l'autoroute est un des problèmes importants à solutionner. La Commune doit rencontrer le SPW mobilité à ce sujet. Les traversées de routes régionales seront également abordées.
Madame a Bourgmestre signale que tout le tracé ne sera sans doute pas en site propre.

- Affectation du budget qui était prévu pour la RN 80 :

Le Collège aimerait que ce budget régional soit réaffecté à l'aménagement de la régionale à Tillier. Un membre signale qu'une haie gêne la circulation le long de cette chaussée et demande à la Commune de prévenir le propriétaire.

Annexe : Résultats du sondage sur le fonctionnement de la CLDR

23 répondants

En orange, les items qui suscitent le moins d'accord de la part des répondants et demandent une réflexion sur les pistes d'améliorations.

	Pas du tout d'accord	**Un peu d'accord**	**Tout à fait d'accord**
Les propositions de la CLDR sont entendues. Ses choix sont suivis. Dans le cas contraire, les choix divergents sont justifiés.		9	14
La CLDR est représentative de l'ensemble de la population (villages, tranches d'âge, etc.)	1	9	13

Les membres de la CLDR dégagent du temps pour jouer un rôle actif de relais entre le pouvoir communal et les habitants qu'ils représentent	1	13	9
Les membres de la CLDR disposent des moyens nécessaires à leur mission de relais à la population.	3	13	7
Des groupes de travail spécifiques et ouverts à l'ensemble de la population sont mis en place pour accompagner les thématiques ou projets qui le nécessitent	1	3	19
Les membres de la CLDR disposent d'une information claire et vulgarisée pour comprendre les enjeux de la commune, comprendre les politiques menées, analyser une situation, comprendre des blocages ou des rapports de force…		6	17
Pour toutes les décisions ou propositions de la CLDR, l'intérêt collectif prend toujours le pas sur l'intérêt individuel, après débat.		4	19
La CLDR formule des avis ou des propositions d'initiative.		9	14
La CLDR est consultée par la Commune pour l'élaboration d'autres outils stratégiques communaux (PCM, plan propreté, etc...)		10	13
Les membres de la CLDR prennent plaisir à participer aux réunions. Celles-ci sont conviviales		6	17
Les membres sont présents aux réunions de la CLDR.		12	11
Les membres de la CLDR se sentent utiles pour le développement rural de la commune		10	13
La CLDR en général et ses membres en particulier communiquent suffisamment vers le grand public	3	15	5
Le site Internet est un outil utile pour l'information des membres de la CLDR (page intranet, etc.).	1	6	16
Les membres de la CLDR connaissent leur rôle et les missions de la commission.		7	16
La CLDR est un lieu de débat démocratique		4	19

Havelange, le 29 septembre 2022

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 28 septembre 2022

Présents :
Anne PARADIS, Pierre LICOT, LOUIS HOUBOTTE, Nicolas KATCHYNSKY, Xavier STASSART, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Michel RODEMBOURG, Etienne PIETTE, Dimitri SIMONS, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, Marc BAUDOIN, Aurélien NOEL, Cannelle CHARLET, Jean-Michel ROSTENNE
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
Christelle PLOMTEUX, Vincent DETHIER, Nicolas HUBERTY, Louis LAMBERT, Maryse HENEFFE, Benjamin VERMAUT, Julie NELISSE, Georges LOGNAY, Stéphane VIROUX, Julien LEMAIRE, Laurence GRANVILLE, André THOMAS, Jean DELCOURT, Quentin PURNODE, Pascale MARLIER, Anne-Marie PETERS

Absents et non-excusés :
Tommy PERMIGANAUX, Emile ROELEN, Vincent MATHIEU, Roger PENNING

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2022

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

2. Composition de la CLDR

La CLDR prend connaissance de la candidature de Mélanie Harzé, qui souhaite représenter le village de Hingeon, et accepte celle-ci. Elle sera invitée à la prochaine réunion.
Il reste une place vacante pour Marchovelette. Il n'y a pas de candidat pour ce village dans la réserve de recrutement. Dès lors, la CLDR est invitée à en parler à des habitants de Marchovelette qui pourraient être intéressés. Il y aura un appel à candidat dans le prochain bulletin communal sur le site web communal et via les réseaux sociaux.

3. Budget participatif

La Commune de Fernelmont a déjà mené deux budgets participatifs en 2020 et 2021. Une nouvelle édition sera lancée en 2023.

3.1. Suivi des projets de 2020

- *Cette boîte peut vous sauver la vie*

Projet réalisé.

- *Guide des aînés fernelmontois et des environs proches*

En attente, mais le travail est conséquent et les perspectives ne sont pas encourageantes, sachant que le projet devrait être réalisé pour le 31/12/22 au plus tard, conformément aux délais prévus.

- *Jeu me déplace*

Projet annulé pour raisons personnelles du porteur de projet

- *Le Forville Trophy passe en consommation locale*

Projet réalisé, qui a été amélioré (achat de gobelets recyclables à la place des saucisses)

- *Le four à pain de la Coof*

Le permis d'urbanise a été refusé par la Région Wallonne car le terrain est en zone agricole. En conséquence, le projet a été un peu modifié. Ce sera un four à pain mobile.
Un membre de la CLDR se demande s'il est prévu que ce four mobile puisse se déplacer dans les villages. Le porteur précise que ce n'est pas prévu car la remorque ne le permettra pas.

- *Les jardins du Warichet phase 1*

Le projet proposé a été refusé par le DNF car il est situé en zone forestière. De plus, le contrat de rivière et la DAFOR envisagent de créer une zone d'immersion temporaire à cet endroit, pour remédier au problème des inondations. En conséquence, le projet, tel que présenté dans le cadre du budget participatif, ne pourra pas se réaliser.

- *PROJET GIVE BOX « papote, partage et ballade »*

Projet inauguré en mai 2022

- *Restons dynamiques (en découvrant, en s'ouvrant aux autres, en bougeant …)*

Projet réalisé en mai 2022

3.2. Suivi des projets de 2021

- *L'abri à vélo de la Place de Forville*

Le porteur de projet n'a plus donné de nouvelles. Pourtant un accord avait été trouvé avec une entreprise du zoning pour la fabrication de l'abri.

- *Une histoire à vivre et à découvrir*

Projet réalisé.

- *Le Jardin de Montigny*

Projet inauguré en août 2022

- *Les jardins du Warichet phase 2*

Voir remarque ci-dessous.

- *Le Parcours didactique Biopositif de la Coof*

Projet en attente. Il devrait se concrétiser en octobre /novembre 22.

- *Zone humide de la Coof*

Projet en attente. Il devrait se concrétiser en octobre /novembre 22.

3.3. Edition 2023

Lors de sa dernière réunion, la CLDR a émis une série de propositions à ce sujet. Elles ont toutes été reprises par le Conseil Communal, qui a approuvé les nouvelles modalités le 23 juin.

Le Conseil a approuvé :

- La demande de subsides de 10.000 euros à la RW
- Le budget total de 60.000 euros
- Le montant maximal de 10.000 euros par projet
- La CLDR comme comité de sélection
- Le classement des projets à partir d'un 50/50. A savoir 50% liés aux votes citoyens et 50% liés aux votes du comité de sélection
- Le dépôt des dossiers du 01/01/2023 au 30/06/2023
- Si association de fait, la Commune porte le projet (demande de permis, cahier des charges, …) ; Si association reconnue, elle porte le projet

4. Suivi des projets « BiodiverCité »

4.1. Suivi des projets rentrés en 2021

- *FP 1 Distribution de plants aux particuliers dans le cadre de la « Semaine de l'arbre » 2022*

Les plants seront distribués le 26 novembre 2022. Seuls les plants repris dans la liste de la région Wallonne sont éligibles au subside de 2000 euros. Des animations sont prévues avec différents partenaires (natagora, Contrat de rivière, zéro déchet, …)

- *FP 2 Création d'une mare dans le cimetière nature d'Hemptinne*

Ce projet est post posé car une formation des ouvriers communaux au creusement de mare sera organisée sur ce site (cf. projet 2022, ci-après)

- *FP 3 Animations (ateliers) pour enfants sur la thématique "eau" : « mares naturelles »*

Ces animations seront prises en charge par le Contrat de rivière Meuse Aval.

- *FP 4 Installation d'abris et nichoirs pour chouette chevêche et chauve-souris*

Le projet a été amélioré grâce aux conseils du GT Biodiversité. Les ouvriers communaux ont construit des nichoirs pour chouette. Les enfants les installeront au cours d'une activité animée par Natagora.

- *FP 5 Panneaux relatifs aux aménagements favorables à la biodiversité réalisés dans le cadre de MAEC*

Les panneaux sont réalisés, avec l'aide de faune et Biotopes. Reste à les placer. La Commune a l'embarras du choix car les agriculteurs qui mettent des mesures agri environnementales en place sont nombreux.

- *FP 6 Support papier sur la thématique de la mare naturelle (note urbanistique)*

La Commune réalisera un support en s'inspirant de ce qui existe déjà

4.2. Suivi des projets 2022

Sur proposition du GT « Biodiversité », la Commune a introduit 5 projets. Elle n'a pas encore reçu d'avis officiel de la région wallonne mais il semblerait que tous soient acceptés.
Les projets sont :

- Formation d'une équipe d'ouvriers communaux pour aménager et gérer des milieux naturels et semi naturels, et pour conseiller les habitants en matière de biodiversité. La formation au creusement de mare pourrait se donner sur le site du cimetière de Hemptinne (voir projet 2021)
- Plantations d'une haie double rang sur une parcelle communale le long d'une voirie et d'une pâture, et pose d'une clôture de protection
- Plantations le long de la clôture et du ruisseau sur la Baty de Pontillas
- Distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2023
- Placement de panneaux didactiques sur les oiseaux liés au milieu agricole, les chauves-souris et la haie naturelle

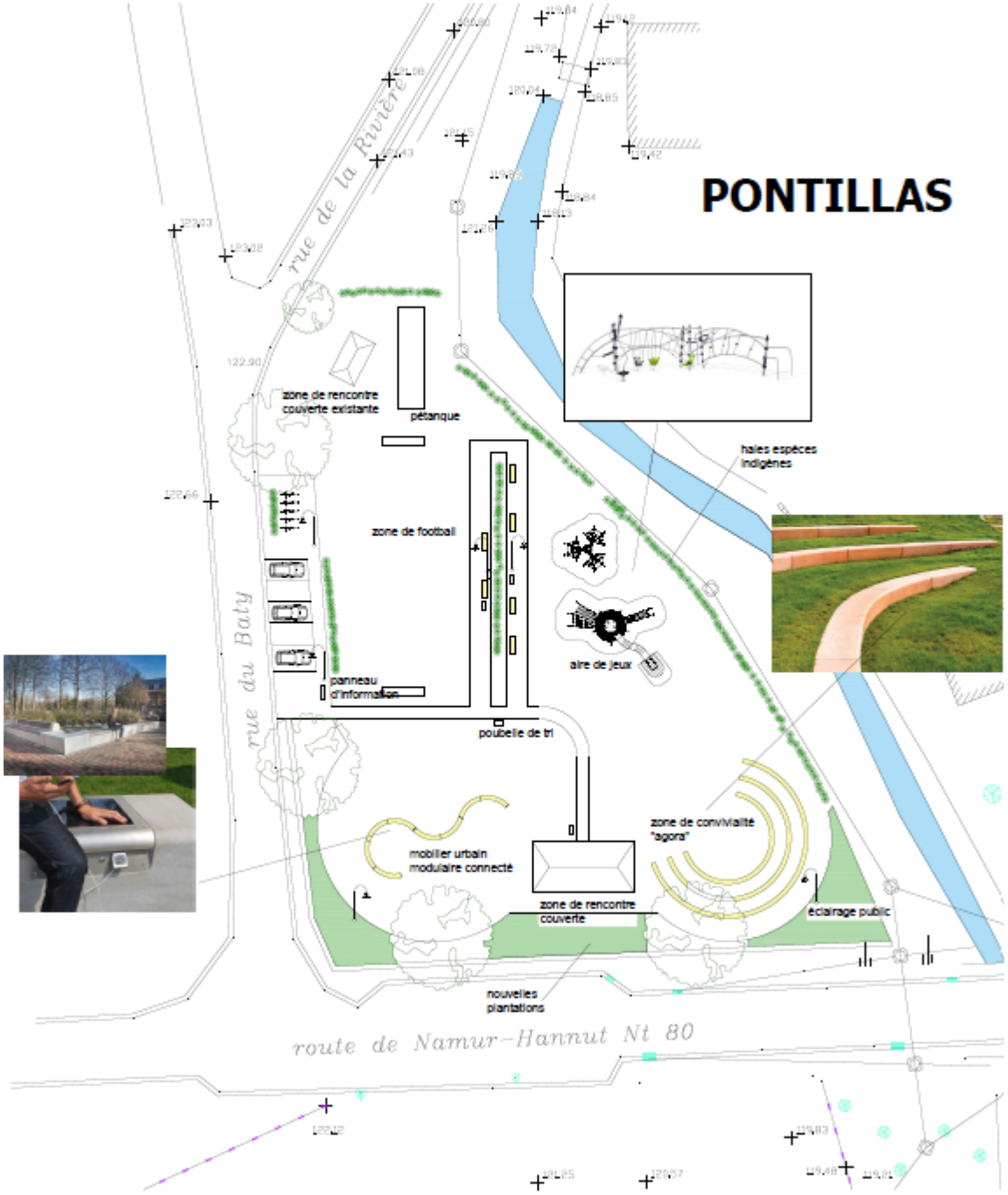
Clément Cassart rappelle qu'il compte sur les membres du GT Biodiversité pour aider la Commune à porter ces projets.

5. Projet « Coeur de village » pour le Baty de Pontillas

Le 15 septembre, la Commune a répondu à un appel à projet lancé par le ministre Collignon et intitulé « Cœur de village » afin de concrétiser la fiche projet « aménagement du Baty de Pontillas ». Elle est en attente de la décision quant à l'octroi des subsides. Cet appel à projets visait l'aménagement d'espaces publics (sécurisation, polyvalence, convivialité, durabilité…). Le subside maximal est de 500.000 € (80% de subsides).

Le projet rentré est estimé à 370.005,81 Euros. Il prévoit :

- Installation de bancs et de végétation favorisant la convivialité et la rencontre entre les citoyens dans le respect du cadre existant ;
- Construction d'une zone de gradins naturels et d'une zone couverte de rencontre pour accueillir de petites activités locales (marché de Noël, barbecue de quartier, spectacles, ...) ;
- Maintien et création de zones de jeux (foot et plaine de jeux) ;
- Mise en place de zones de stationnement (autos et vélos) ;
- Installation d'un éclairage adapté renforçant le sentiment de sécurité ;
- Mise en place d'un cheminement piéton adapté aux PMR facilitant les déplacements
- Mise en place de poubelles de tri aux abords des différentes zones ;
- Mise en place d'un panneau d'information intelligent ;
- Renforcement de la zone d'immersion temporaire aux abords du ruisseau.



En réponse aux questions de la CLDR, les précisions suivantes sont apportées :

- Deux talus seront créés le long de la régionale. Deux arbres figurent également sur le plan à cet endroit.
- Le panneau intelligent était obligatoire pour obtenir les subsides.
- Les jeunes du village ont été consultés

- Des modules de jeux pour enfants sont prévus
- Au cas où ces aménagements ne seraient pas encore suffisants pour sécuriser l'aire (jeux de ballon), d'autres solutions complémentaires pourraient être apportées dans le futur.
- A Bierwart, l'aire est bien utilisée et les riverains sont satisfaits car c'est propre et calme.

Avis de la CLDR
Si le subside est octroyé, il faudrait voir s'il n'y a pas moyen de mettre les bancs et les gradins moins proches de la route qui génère du bruit avec le trafic.

6. GT mobilité : information sur la mission du GT

Le Collège a décidé de créer un groupe de travail « mobilité » qui va aborder les questions suivantes :

- Revoir les régimes de vitesses sur les voiries communales
- Revoir si nécessaire les limites d'agglomérations des villages
- Définir des zones apaisées dans les coeurs de villages (zones 20 et 30km/h)

Le groupe de travail se réunira 3 fois. Il se compose de 14 membres :

- 4 membres de la CLDR
- 4 membres de la CCATM
- 3 membres du Conseil
- 2 membres de l'administration communale
- 1 Echevin de la mobilité

Les travaux du groupe de travail seront encadrés par le bureau d'études en mobilité Traject. Celui-ci a rédigé, il y a quelque année, le Plan communal de mobilité (PCM) de la commune.

Les membres de la CLDR qui participent au GT expliquent à la commission que le groupe s'est réuni une première fois, le 21 septembre. Après avoir reçu des informations théoriques, les membres du GT ont reçu des plans par village. Ils sont chargés de réunir un petit groupe par village pour hiérarchiser les voiries et vérifier les limites de zones agglomérées. Tous les villages sont représentés sauf Tillier et Hingeon.

Le groupe se réunira pour la deuxième fois le 26 octobre.

Avis de la CLDR
La CLDR suggère à ses 4 représentants de se renseigner pour savoir qui a pris quel village et de demander à ces personnes de contacter les membres de la CLDR pour leur communiquer la date de la réunion qu'ils organisent par village. Dimitri Simons se charge de cette mission.

5. Evaluation de la mise en œuvre du PCDR après 5 ans : Réalisation des projets

Pour rappel, un PCDR est valide 10 ans. Le décret prévoit une évaluation après 5 ans.
Lors de sa réunion précédente, la CLDR a abordé le fonctionnement de la commission. Lors d'une prochaine rencontre, elle évaluera l'atteinte des objectifs.

Pour préparer ce point les membres ont reçu un tableau présentant l'état d'avancement des projets.

5.1. Projets réalisés : Points forts ? Points faibles ?

La CLDR constate que 13 projets sur 41 sont réalisés après 5 ans ; de même que de nombreux projets du lot 0.

2.1. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE À MARCHOVELETTE :

+ l'aire est fort utilisée, surtout par l'école (notamment cours de gym) et pendant les vacances par des utilisateurs de tout âge.
- L'éclairage est allumé toute la nuit

3. 9. CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A HINGEON (salle disponible dans l'école)

- La salle est plus petite que celle qui existait auparavant. Elle est difficile à nettoyer et peu demandée. Le projet n'a pas été concerté avec le village.

5.2. Projets en cours : recommandations pour la poursuite du projet

1.1. CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS

Travaux en cours depuis le 19 septembre. Normalement les travaux sont prévus pendant 250 jours mais cela pourrait aller plus vite. L'aménagement des abords est prévu dans le projet. La Commune va demander des subsides pour l'équipement et le mobilier (projet Tiers Lieux de la Ministre Tellier). **La CLDR recommande un accès aux jeunes à ces locaux**. C'est ce que prévoit le projet (accès à l'annexe).

1. 2. RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET EN MAISON DE VILLAGE ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS

Finalement, dans la partie « maison de village » il n'y aura que des travaux d'isolation. Les subsides « développement rural » n'ont été demandés que pour les 2 logements et le jardin partagé. La Commune a reçu l'accord de la Ministère pour la subvention. La Commune doit prochainement lancer l'appel d'offres pour un auteur de projet. **La CLDR insiste à nouveau sur la nécessité de bien isoler les deux parties du bâtiment au niveau acoustique**.

1. 3. CRÉATION D'UN NOUVEAU TRONÇON PEDESTRE EN REVÊTEMENT ENROBÉ

La longueur du tracé a changé : Forville – Noville- Franc Waret (idéalement jusqu'au parcours VITA). Ce sera une liaison cyclo piétonne et pas uniquement piétonne. Idéalement, une grande partie serait en site propre. Des réunions doivent encore avoir lieu ; concernant le passage sur le pont d'autoroute notamment. **La CLDR suggère d'en profiter pour refaire certains trottoirs là où cela s'avère nécessaire et d'associer le GT mobilité à la réflexion afin qu'il puisse tenir compte de ce projet dans son travail.**

1. 6. RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT

La CLDR demande de réunir le GT plus tôt que les années précédents pour ne pas travailler dans la précipitation.

1. 8. MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ

Un GT sera prochainement constitué avec des représentants du conseil communal, des secteurs médicaux et para médicaux et **2 membres de la CLDR, non politiques. Les membres intéressés sont invités à signaler leur candidature auprès de la FRW.**
Ce groupe aura pour mission de proposer des actions de prévention en matière de santé (conférences, ciné-débat, etc…)

3. 18. CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES

Concernant les voiries réservées, si la Commune décide de prolonger les expériences**, la CLDR suggère d'«aller au bout du projet», càd de se donner les moyens pour sécuriser au maximum les usagers lents (trou dans les routes, passage des voitures,…)**

5.3. Projets en attente

1. 9. CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE ET D'UNE HALLE

La Ministre Tellier a refusé d'octroyer des subsides pour ce projet. Toutefois, la Commune pourra réintroduire une demande dans les 5 ans si elle l'estime nécessaire.

2. 3. AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE

Les membres de la CLDR suggèrent d'organiser une réunion dans le village afin de vérifier les attentes des habitants, vu ce qui a déjà été fait.

2. 6. AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON

Les membres de la CLDR suggèrent d'organiser une réunion dans le village afin de vérifier les attentes des habitants, vu ce qui a déjà été fait à la Couteralle.

3. 4. AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF

Un membre s'étonne que l'on puisse aménager un tel projet alors qu'on refuse le permis d'urbanisme pour un four à pain. Cela s'explique par la différence d'affectation au plan de secteur, qui ne permet pas les mêmes choses : zone d'aménagement communautaire pour les terrains et zone agricole pour le four.

3. 11. ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES

De jeunes ont introduit un projet de ce type. Pour mener ce genre de projet il faut impérativement des porteurs très motivés.

Lot 0 : Sécurisation des abords de l'espace de rencontre et de jeux de Tillier

La CLDR demande une nouvelle fois à la Commune de faire couper la haie qui empiète sur le domaine public et présente un réel danger.

Lot 0 : Placement d'abribus et, en attendant, d'une dalle de béton aux arrêts de bus pour avoir les pieds au sec.

La CLDR suggère de faire un relevé des abribus non utilisés et des arrêtes où il n'y a aucun aménagement. Cette mission pourrait être confiée au GT mobilité ou à un nouveau GT créé par la CLDR

Divers

1. Madame M. Heneffe demande que les mails à la CLDR soient envoyés en copie cachée. Selon le ROI, ce n'est pas prévu car les membres acceptent que leurs données soient utilisées dans le cadre de l'opération de développement rural. Cependant, la Présidente se charge de contacter Mme Heneffe afin de mieux comprendre ce qui motive sa demande et de voir comment y répondre au mieux.
2. Le GAL Meuse@campagnes va étendre son territoire à Eghezée et Hannut. Un nouveau partenariat privé – public va être constitué pour élaborer un nouveau plan d'actions. Les membres de la CLDR intéressés sont invités à le signaler à la coordinatrice Cécile Mestrez - Tél : 0476 61 07 70 - info@meusecampagnes.be